



République Islamique de Mauritanie
Honneur - Fraternité - Justice

Premier Ministère

BILAN ET PERSPECTIVES **DE L'ACTION** DU GOUVERNEMENT 2023 - 2024

Janvier 2024

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ
وَصَلَّى اللَّهُ عَلَى نَبِيِّهِ الْكَرِيمِ



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

C'est un honneur pour moi de m'adresser à votre auguste Assemblée pour vous présenter, conformément à l'article 73 de la Constitution, le bilan de l'action du Gouvernement pour l'année 2023 et les grands axes de son programme au titre de l'année 2024.

Je saisis cette opportunité pour vous adresser mes meilleurs vœux pour le nouvel an et mes sincères félicitations pour la noble mission que vous assumez, chaque jour, au service de l'État et de la Nation.

Je tiens aussi à vous renouveler l'expression de mes vifs remerciements pour l'appui précieux que vous avez bien voulu apporter aux réformes engagées par le Gouvernement, conformément aux orientations stratégiques de Son Excellence Monsieur le Président de la République Monsieur Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani.

Le Gouvernement a continué durant l'année écoulée, et sans relâche, à juguler les effets négatifs des conjonctures mondiale et régionale sur nos populations, notamment les plus vulnérables, d'une part, et à réformer, d'autre part, les différents secteurs de l'économie, afin de la rendre plus résiliente et de l'orienter vers davantage de création d'emplois et de réduction des inégalités.

Malgré les chocs mondiaux et régionaux, l'économie a enregistré des performances solides en 2023, avec une croissance estimée à 4,8%, une diminution significative de l'inflation et des performances budgétaires en ligne avec l'objectif de maîtrise de l'endettement.

Le Gouvernement est resté actif et vigilant sur plusieurs fronts en 2023. Il a, en effet, continué à gérer au mieux : (i) la problématique mondiale de la hausse des prix des denrées de première nécessité, des hydrocarbures et de l'approvisionnement continu des marchés ; (ii) le niveau d'accès des citoyens aux services sociaux de base; et (iii) la sécurité de nos citoyens et de leurs biens. Par ailleurs, des efforts soutenus ont été déployés pour : (i) assurer plus d'équité et de justice sociale ; (ii) accélérer les réformes; et (iii) accélérer la mise en œuvre des projets structurants de soutien à la croissance.



Malgré la conjoncture internationale qui est restée difficile, le Gouvernement s'est investi avec détermination, à finaliser la mise en œuvre du programme politique sur la base duquel a été élu Son Excellence Monsieur le Président de la République.

A titre de rappel, ce projet s'appuie sur une vision économique et sociale ambitieuse qui s'articule autour des principaux axes suivants :

1. Un Etat fort, moderne et au service du citoyen ;
2. Une économie résiliente et engagée sur le chemin de l'émergence ;
3. Un capital humain valorisé au service du développement ;
4. Une société fière de sa diversité et réconciliée avec elle-même.

Le présent rapport présente le bilan des actions les plus déterminantes menées dans chacun de ces axes pour l'année écoulée, et esquisse les grandes lignes des mesures et chantiers qui seront lancés, poursuivis ou finalisés en 2024.

Avant de procéder au développement des différentes parties de ce rapport, permettez-moi de vous présenter brièvement l'état de mise en œuvre des priorités à court terme de la déclaration de politique générale du Gouvernement, présentée ici même devant vous et adoptée en juillet de l'année écoulée avec une large majorité.



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

S'agissant de l'Ecole Républicaine, la deuxième année se déroule dans de bonnes conditions et conformément à ce qui était planifié ; le plan d'action de SEM le Président de la République sur l'équité, la citoyenneté et la cohésion sociale – Plan INSAF- continue d'être mis en œuvre conformément au calendrier arrêté ; le rapprochement de l'administration des citoyens, dans un esprit d'équité et d'égalité, a enregistré une amélioration remarquable du fait de la digitalisation de certains services publics ; l'autosuffisance en produits alimentaires essentiels de base a connu une bonne avancée et reste à notre portée ; l'émigration des jeunes connaît un ralentissement et des dispositions sont en cours pour l'accélération de la mise en œuvre des programmes d'insertion ; et, pour finir, le suivi de l'exécution des projets et programmes a fait un bond substantiel du fait du suivi rapproché de SEM le Président de la République. Je reviendrai plus en détail sur ces priorités au niveau des différents axes de ce bilan.



UNE JUSTICE QUI SE MODERNISE ET S'APPROCHE DU CITOYEN

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Un État fort, moderne et au service du citoyen, tel est l'esprit du projet de société porté par SEM le Président de la République. Il se concrétise par le respect des institutions, la consolidation de la continuité et de la régularité de l'action publique, l'application rigoureuse des lois et règlements, le respect des engagements, la protection et la sécurité des citoyens et de leurs biens, la promotion de la démocratie, des droits humains et de la liberté d'association et d'expression, conformément à nos valeurs islamiques.

C'est cela que SEM le Président de la République a affirmé dans ses engagements à travers l'obligation de la « création des conditions appropriées pour permettre à l'appareil judiciaire de jouer pleinement son rôle dans le cadre de l'Etat de droit ».

La réforme de la justice constitue une priorité absolue de SEM le Président de la République. Elle s'est concrétisée par l'adoption des résultats des Etats généraux de la justice et le suivi de leurs mises en œuvre dans le but de créer les conditions appropriées pour permettre à l'appareil judiciaire de jouer pleinement son rôle dans un État de droit.

En termes de gouvernance judiciaire, l'adoption du document national issu des Etats généraux de la justice et relatif à sa réforme et à son développement, a été suivie par sa mise en œuvre à travers la constitution du Comité supérieur de réforme et de développement de la justice, présidé par SEM le Président de la République, et dont la première réunion a eu lieu en novembre 2023, ainsi que la mise en place d'un Comité technique ministériel chargé d'en appliquer les recommandations.

Dans le but d'atteindre l'objectif fondamental en matière de facilitation de l'accès des justiciables au service judiciaire, un ensemble de mesures ont été prises à tous les niveaux. Les textes juridiques ont été numérisés et vulgarisés, et un recueil des conventions bilatérales, régionales et internationales couvrant la période 1959 2023, a été élaboré et diffusé. Les références de la jurisprudence ont été mises à la disposition, les listes des professions juridiques mises à jour, et la troisième édition de la mallette judiciaire imprimée et distribuée.

Permettre à l'appareil judiciaire de jouer pleinement son rôle dans le cadre de l'Etat de droit.

Lutter contre la délinquance et la marginalisation des enfants en conflit avec la loi.



La réhabilitation des enfants en conflit avec la loi et l'effort de sensibilisation autour du phénomène de la délinquance juvénile se poursuivent et seront renforcés cette année, engageant, à tous les niveaux, les parties prenantes dans la prévention et l'accompagnement social, en vue de lutter contre la délinquance et la marginalisation de cette frange de notre jeunesse.

En vue de faire face aux différentes formes de violences dont les femmes sont de plus en plus victimes, le projet de loi « Karama » permettra d'offrir un outil juridique supplémentaire pour protéger les victimes et réprimer les auteurs de tels actes. Par ailleurs, plusieurs caravanes de sensibilisation aux droits des femmes et des filles ont été organisées dans plusieurs Wilaya du pays avec l'installation d'un bureau de réception des plaintes.

Les conditions générales de détention dans les établissements pénitentiaires et de réinsertion ont été améliorées. Un accent particulier a été mis sur la réfection des infrastructures carcérales, qui ont été réhabilitées et dotées de fournitures et d'équipements de sécurité. Pour réduire la surpopulation carcérale au niveau de Nouakchott, plus de 500 détenus ont été transférés vers les prisons d'Aleg et de N'beika. Les activités pédagogiques de formation, de production et de loisirs y ont été développées et seront renforcées.

Dans le domaine de la généralisation des infrastructures judiciaires et de la modernisation des outils de la justice, l'ensemble des Cours et tribunaux ont été équipés de moyens nécessaires à leur fonctionnement. Les travaux de construction des tribunaux des Moughataa de Chami, Bir Mogrein, Moudjeria, Aoujeft, Barkéol, Ould Yengé, Mederdra, Boghé et M'bagne ont été achevés. La construction de nouveaux établissements pénitentiaires et de réinsertion à Nouakchott Sud et à Kiffa sont en cours d'achèvement. Les travaux de construction d'un nouveau palais de justice à Nouakchott Sud et de deux tribunaux de Moughataa de Boutilimit et d'El Mina ont commencé.

Défendre les victimes des pratiques esclavagistes et de la traite des personnes est un engagement.



PROTEGER ET FAIRE RESPECTER LES DROITS

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Dans le domaine des Droits de l'Homme, d'importantes avancées ont été enregistrées notamment à travers l'adoption d'une Stratégie Nationale de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme. Les

progrès constants et continus réalisés par notre pays depuis 2020, en matière de lutte contre la traite des personnes, ont permis à notre pays, l'éligibilité à des dispositifs spécifiques d'aide au développement, le passage au niveau 2 sans surveillance dans le classement du rapport d'Etat américain sur la situation de la traite des personnes dans le monde, l'élection dans deux comités des Nations Unies, pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD) et pour la protection de tous les droits des travailleurs migrants et des membres de leurs familles (CMW).

Ces progrès sont les conséquences directes des instructions et du suivi de SEM le Président de la République à cette problématique qui ont abouti : (i) à la mise en place d'une Cellule tripartite pour le suivi régulier des cas d'esclavage portés devant les tribunaux ; (ii) à la mise en place d'un mécanisme de plainte par la formation des ONGs sur le suivi et la documentation des cas d'esclavage ; (iii) à la constitution du Commissariat aux droits de l'homme comme partie civile dans des affaires d'esclavage ; (iv) au lancement des activités de l'Instance Nationale de Lutte Contre la Traite des Personnes avec, notamment, la mise en place d'un Numéro Vert pour le signalement de cas de traite ; (v) à la mise en place d'un fonds d'aide et d'assistance aux victimes d'esclavage et de traite et (vi) à la mise en place d'un Mécanisme National de Référencement qui a pour mission l'identification et la prise en charge des victimes de la traite.

D'autre part, l'élaboration d'une feuille de route pour l'harmonisation de la législation nationale avec les instruments juridiques internationaux ratifiés par notre pays, et la mise en place d'une base de données pour le suivi des recommandations des Organes de Traités, de l'Examen Périodique Universel (EPU) et des Procédures Spéciales ; et de plans régionaux de lutte contre toutes les formes de discrimination portant atteinte à la cohésion sociale relèvent de la même volonté politique de prendre en main cette question. Pour plus d'appropriation et d'implication des citoyens de ce programme, un Prix National des Droits de l'Homme et de la Cohésion Sociale a été institué ; et plusieurs campagnes de sensibilisation contre la discrimination, la traite et l'esclavage ont été organisées en partenariat avec la Société civile.



UNE DIPLOMATIE EFFICIENTE ET RESPECTEE

Construire
des relations
solides et
équilibrées
avec tous les
pays frères et
amis.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Au plan diplomatique, le Gouvernement a continué, suivant les instructions de SEM le Président de la République et s'appuyant sur l'élan généré par les acquis solides de ces quatre dernières années en matière de stabilité et de sécurité intérieure et extérieure, à construire des relations solides et équilibrées avec tous les pays frères et amis, basées sur la coopération fructueuse, tant au niveau bilatéral que multilatéral, au service du développement, de la paix et de soutien aux questions justes.

Ces acquis ont été confortés par la présence de notre pays au sein de ses cercles d'appartenance arabe, africaine et islamique, ainsi que dans les réunions et conférences internationales, ce qui a permis à notre pays d'organiser et de participer activement au premier rang à plusieurs rencontres internationales.

C'est dans cette optique que s'inscrit la position de principe unanime sur la question palestinienne. Fort de cela, SEM le président de la République n'a cessé d'interpeler la communauté internationale pour un arrêt immédiat de la guerre génocidaire menée par l'occupation israélienne contre le peuple palestinien frère, pour lever le siège imposé sur la bande de Gaza, ainsi que pour accélérer la mise en place des conditions nécessaires à la résolution de la question palestinienne, en établissant un État palestinien indépendant sur les frontières du 4 juin 1967, conformément à l'initiative de paix arabe et aux résolutions internationales pertinentes.

Le Gouvernement porte un grand intérêt à la diplomatie de l'investissement et des équilibres, en vue de répondre aux besoins des citoyens, des immigrés et des réfugiés sur notre sol. Aussi, nos administrations centrales et nos missions diplomatiques veillent à la sécurité et à la protection de nos expatriés et de leurs biens, et à mettre les services de l'administration publique à leur disposition.

C'est dans ce contexte que la couverture diplomatique et consulaire a été élargie par la révision du découpage diplomatique, l'ouverture d'une mission diplomatique au Canada et d'un consulat au Maroc. Dans ce cadre, le département des affaires étrangères a été restructuré pour une meilleure adaptation aux exigences d'une diplomatie moderne.

Une focalisation accrue sur les Mauritaniens résidant à l'étranger a été intégrée dans la nouvelle structure pour défendre leurs droits, résoudre leurs problèmes et maintenir leurs liens avec le pays. Un forum des communautés mauritaniennes de l'étranger sera prochainement organisé.

En termes d'infrastructures, on note l'achèvement des travaux de construction de nos ambassades à Rabat et à Abu Dhabi et la poursuite des travaux de réhabilitation de celles de Ryad, Bamako et Dakar.



UNE ARMEE PROFESSIONNELLE ET BIEN FORMEE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Au plan de la Défense nationale, le Gouvernement accorde une attention particulière au bien-être et à l'amélioration des conditions de vie et au renforcement du professionnalisme de nos forces armées en les plaçant au centre de ses priorités. Dans cette perspective, les efforts se sont poursuivis pour moderniser les équipements, les systèmes de formation et multiplier les partenariats dans l'intérêt d'une meilleure adaptation de nos systèmes de surveillance du territoire national notamment notre espace maritime et les installations stratégiques du pays.

Les actes posés pour la réalisation de ces objectifs se sont traduits par : (i) le renforcement continu des capacités et de la disponibilité opérationnelles des unités ; (ii) la poursuite de l'équipement et de la formation des unités spéciales d'intervention de l'armée et de la gendarmerie, des unités de combats et des unités de maintien d'ordre, nouvellement créées ; (iii) la consolidation de la dynamique de modernisation des forces aériennes et maritimes ; (iv) l'amélioration continue des conditions matérielles et sociales du personnel ; (v) le renforcement des structures sanitaires militaires et la modernisation de leurs équipements et outils de travail ; et (vi) la participation agissante du Génie Militaire à l'effort de développement national.

Dans le domaine des infrastructures, de nombreux ouvrages ont été réalisés, dont les plus importants ont porté sur des bâtiments spécifiques, des sièges de postes de commandement, des bases aériennes et maritimes, des dortoirs et des infrastructures dédiées à la Gendarmerie.

Adapter nos systèmes de surveillance du territoire national notamment notre espace maritime et les installations stratégiques du pays.

Sur le plan de la coopération militaire bilatérale et multilatérale, nos forces armées nationales continuent à développer un important réseau de partenaires avec plusieurs pays et organisations militaires internationales. A ce titre, elles ont activement participé à l'organisation et à la conduite d'exercices et de manœuvres mixtes tant au niveau régional qu'au niveau international. La contribution de notre pays à la paix dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies s'est renforcée par l'engagement du 8ème contingent militaire et de la Gendarmerie en République Centrafricaine.



MAINTIEN DE L'ORDRE ET SECURITE DES CITOYENS

Améliorer
en perma-
nence la
sécurité
des biens
et des
personnes.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Pour Dans le domaine de l'administration territoriale, un suivi régulier de l'exécution des programmes et interventions du Gouvernement a été effectué. Le parc automobile a été renforcé en vue de couvrir l'ensemble des services des autorités administratives. Le texte organisant les secours d'urgence et instituant un dispositif national de préparation et de réponse aux urgences et catastrophes naturelles a été adapté au contexte national et permettra à l'avenir plus d'efficacité dans les interventions des autorités administratives.

Dans le cadre du renforcement de la sécurité intérieure, d'importantes actions ont été réalisées pour garantir la sécurité des personnes et des biens, ce qui a permis de faire baisser le taux de criminalité d'identifier toutes les personnes suspectées d'avoir commis des crimes et de les présenter à la justice et d'accentuer la lutte contre la drogue, les stupéfiants et les substances psychotropes, l'immigration clandestine et les trafics de tous genres. Une stratégie de sécurité intérieure sera bientôt préparée.

Des plans d'actions spécifiques, sur la sécurité et la lutte contre la drogue, les stupéfiants et les substances psychotropes ont été préparés et sont en train d'être mis en œuvre. Plusieurs activités dans ce cadre seront menées telles que : (i) une large campagne de sensibilisation des populations ; (ii) l'insertion dans les curricula des ENI d'un module sur la lutte contre la drogue ; (iii) le renforcement des contrôles aux frontières et la multiplication des équipes cynophiles ; (iv) le renforcement de la traçabilité des médicaments; (v) et la prise en charge des accros dans des centres de désintoxication et d'insertion.

Pour la police nationale, il y a lieu de noter le recrutement de 300 agents, la réhabilitation de 10 bâtiments, dont l'école de police et plusieurs commissariats, la construction de 02 commissariats à Guerou et Mbout, l'acquisition et l'installation de caméras de surveillance dans les commissariats de police à Nouakchott. Pour plus de synergie et en vue de mutualiser les moyens, le Groupement Général de la Sécurité des Routes a été intégré à la police nationale. Aussi, Il est prévu cette année, la construction du siège de la direction régionale de Nouakchott Sud et de 17 nouveaux commissariats de police dans le pays.

Au niveau de la garde nationale, les efforts sont poursuivis, pour améliorer les conditions et le cadre de travail du personnel avec, entre autres, la construction de six (6) postes de commandement de groupements régionaux, la réhabilitation avancée de l'école de la garde nationale à Rosso, de la cité des sous-officiers supérieurs et du centre médical de la garde nationale, la remise à niveau du parc des véhicules opérationnels du groupement spécial de sécurité n°1, de l'escadron de maintien de l'ordre à Zouerate et de l'escadron de la ceinture de sécurité de Nouakchott. Cette année les effectifs de la garde nationale seront renforcés par le recrutement de 500 éléments, dont 50 méharistes.

Dans le domaine de la sécurité civile il y a lieu de citer la construction de 4 centres de secours, la réhabilitation de quatre (4) autres et l'acquisition de nouveaux moyens de locomotion. Il est prévu cette année, l'ouverture de centres supplémentaires pour la sécurité civile et la gestion des crises et l'acquisition d'importants moyens logistiques et de secours.

Dans le domaine de la sécurité routière, 1.520 interventions ont été effectuées pour secourir 3.449 personnes accidentées sur la voie publique. L'amélioration des conditions de travail est intervenue grâce au renforcement des moyens humains et l'acquisition de véhicules et d'équipements modernes de communication.



MODERNISER LES SERVICES ET LA GOUVERNANCE TERRITORIALE

Dans le domaine de l'Etat civil et conformément aux orientations de SEM le Président de la République, les efforts se sont focalisés sur l'extension du champ d'intervention, la facilitation des procédures et le rapprochement de ses services des citoyens. Ces efforts se sont traduits par l'enrôlement complémentaire de près de 500.000 citoyens, l'ouverture de 37 nouveaux centres, le lancement de

l'application HOUWYETI qui permet à tout citoyen où qu'il se trouve d'accomplir les formalités de demandes de ses documents d'état civil sans se déplacer.

Concernant les problématiques relatives à l'immigration et aux réfugiés, le Gouvernement a organisé plusieurs activités avec ses principaux partenaires impliqués dans ces domaines. Ainsi, des actions sont en cours pour la mise en place d'un cadre de référence et la révision des accords bilatéraux y afférents suivant une logique de partenariat stratégique mutuellement avantageux. Cette année connaîtra, la création et l'opérationnalisation de la cellule de coordination et d'exécution du suivi de la stratégie nationale de la migration.

Dans le domaine de la décentralisation, un grand chantier de réformes a été entamé, avec l'adoption effective ou en cours de textes fondamentaux, dont le projet de loi portant code des collectivités territoriales, le projet de loi relatif à la fonction publique territoriale, le décret portant compétences des maires en matière de police municipale et l'implication des régions et communes dans la préparation des projets de développement et du suivi de leur mise en œuvre au niveau régional et local. Le transfert de la totalité des compétences des collectivités locales et des moyens qui y sont liés, notamment dans le domaine de l'éducation, la santé et la gestion des villes, est dans un stade avancé.

En outre, le programme informatique intégré mis en place, de gestion du patrimoine et des ressources humaines communaux, permettra l'amélioration des performances techniques, administratives et financières des communes.

Sur le plan des bâtiments administratifs, les sièges des 12 conseils régionaux ont été tous achevés, ainsi que la construction et la réhabilitation des bureaux et du logement du Wali de Dakhlet Nouadhibou, la construction des bureaux et du logement du Hakem de Ghabou et du Chef d'arrondissement de Tachott. Aussi, les travaux d'achèvement des sièges des Wilayas du Hodh El Gharbi, du Brakna, de huit bureaux et logements des Hakem à Adel Bagrou, Male, Tekane, Lexeiba 1, Twil, Mheijiratt et Tichit se poursuivront au cours de cette année.



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

L'apaisement du climat politique, instauré par SEM le Président de

la République, qui vise à tirer le meilleur profit de toutes les compétences nationales et de se concentrer sur les problématiques nationales prioritaires s'est largement reflété dans l'action du Gouvernement. Ainsi, la large concertation, devenue permanente, entre les acteurs politiques et sociaux, a abouti à la signature d'un Pacte Républicain dans le but d'élargir le débat national pour englober toutes les problématiques de développement et de cohésion sociale. Cette vision se poursuivra et consacrera l'engagement de «préserver l'unité nationale, la dignité, la liberté et l'égalité de tous les citoyens quel qu'en soit le prix», affirmé par SEM le Président de la République.

Ainsi, la large concertation qui avait mené à l'accord politique du 26 septembre 2022, à l'issue de laquelle il a été décidé d'actualiser les textes relatifs à l'organisation des élections, a permis d'organiser des élections législatives, régionales et municipales consensuelles et apaisées et de faire avancer ainsi notre démocratie représentative.

Le texte organisant le fonctionnement de l'Institution de l'Opposition Démocratique a été revu, permettant ainsi à cette Institution constitutionnelle d'accomplir avec plus d'efficacité la mission qui lui est dévolue.

L'implication et la participation des médias et de la société civile continue à se renforcer, en accordant une attention particulière à la pluralité des espaces d'échange, aux programmes de formation et aux outils de communication adaptés. C'est ainsi que les compétences et le champ d'intervention de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel ont été révisés et la loi libéralisant la communication audiovisuelle a été revue.

Les ressources allouées au Fonds d'aide à la presse sont passées de 20 millions à 40 millions MRU cette année, et l'espace médiatique a été ouvert à de nouveaux médias. La loi relative à l'aide publique à la presse privée a été révisée à travers une approche plus cohérente et plus pragmatique pour la régulation de cette aide. Le droit d'accès des citoyens à l'information a été encouragé en élargissant la couverture médiatique du service public de la Radio nationale, de l'Agence mauritanienne d'information et de la télévision Almouritany.

Professionnaliser la presse et la société civile, pour pérenniser la liberté d'expression et d'association.

Les organisations de la société civile sont considérées aujourd'hui comme partenaires à part entière dans tout le processus de développement du pays, suite à la mise en œuvre de la loi les organisant et l'adoption de la stratégie nationale qui permettra leur

promotion et leur développement. Dans le domaine des libertés d'association, 5.684 associations, 8 organisations de la société civile et 2 réseaux ont été enregistrés. Le soutien structurel et institutionnel aux organisations de la société civile a été consolidé pour renforcer leur rôle de relais et de surveillants de l'action publique.



ANCRER NOTRE ISLAM TOLERANT

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Les valeurs de justice, d'équité, de solidarité, de fraternité et de tolérance consacrées par notre sainte religion, l'Islam sont les fondements de notre identité nationale. C'est dans ce cadre qu'une attention particulière a toujours été accordée à l'action islamique dans toutes ses dimensions. Ainsi, un compte d'affectation spécial dénommé « Beitmal Zekat » a été créé. Le Pèlerinage 1.444 Hégire s'est déroulé dans de bonnes conditions en termes d'enregistrement des pèlerins, de transport, d'hébergement et de prise en charge.

Le soutien aux Oulémas, aux Imams et aux Mahadra s'est poursuivi, de même que la valorisation de leurs efforts par l'organisation de la 4ème édition du Prix de SEM le Président de la République pour la récitation et la compréhension des textes fondamentaux de la Mahadra. Concernant les infrastructures, 60 mosquées sont en cours de construction.



MODERNISER LA FONCTION PUBLIQUE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Améliorer les conditions de travail et faciliter l'accès au service public.

La modernisation et la mise à niveau de l'Administration constitue une priorité dans le programme de SEM le Président de la République. Dans ce cadre, les réformes engagées ont permis :

Dans le domaine de la fonction publique (i) la révision du statut général des fonctionnaires et agent contractuels de l'Etat ; (ii) la finalisation de la révision du régime de la caisse de retraites; (iii) la finalisation de la loi sur la fonction publique territoriale; (iv) la vulgarisation du référentiel des professions de l'Administration publique; (v) la révision du texte portant réorganisation et fonctionnement de la commission nationale des concours pour y inclure le dispositif de recours et (vi) la poursuite du développement

de l'application pour une meilleure préparation et finalisation du Système Intégré de Gestion de Personnels de l'Etat.

L'année écoulée a été marquée, aussi, par le recrutement de 6.324 fonctionnaires dont 5.910 pour l'éducation nationale, portant le nombre d'agents recrutés depuis 2019 à 18.706 contre 5.600 de 2014 à 2018. La formation continue et le recyclage des fonctionnaires a profité à 1.276 agents en 24 disciplines. Plusieurs séances de formation ont été délocalisées pour la première fois au Hodh Echargui, Trarza et Dakhlet Nouadhibou.



Dans le domaine du travail : (i) la finalisation des textes d'application du code de travail relatifs aux amendes recouvrées et les heures supplémentaires et (ii) la validation du Plan National pour l'Elimination du Travail des Enfants.

D'importants pas ont été franchis en vue d'atteindre l'objectif d'une Administration moderne au service du citoyen, suivant les orientations de SEM le Président de la République avec la création du département en charge du numérique. C'est ainsi que la dématérialisation des services administratifs et publics a été entamée en : (i) déployant un système de gestion électronique du courrier ; (ii) lançant le portail des procédures administratives ; et (iii) mettant en place la plateforme de gestion des concours publics.

D'autres activités tout aussi importantes seront finalisées, dont : (i) le schéma directeur de modernisation de l'Administration; (ii) la carte scolaire et la dématérialisation des inscriptions aux examens ; (iii) le réseau national d'éducation et de recherche; (iv) la mise en place du nouveau Réseau Intranet Administratif haut Débit en fibre optique ; (v) la dématérialisation des marchés publics, qui permettra de réduire les délais de préparation et de passation des marchés, d'éliminer le risque de fraude et de faciliter le contrôle de ces marchés ; (vi) la modernisation des archives nationales par la formation, l'acquisition d'équipements, l'opérationnalisation des laboratoires et la construction du siège de la Délégation Générale des Archives Nationales.



UNE ECONOMIE RESILENTE ET RESOLUMENT EMERGENTE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

L'objectif recherché de bâtir une économie résiliente et engagée

Continuer les réformes de bonne gouvernance à tous les niveaux et généraliser les infrastructures de soutien à la croissance

sur le chemin de l'émergence, conformément aux engagements de SEM le Président de la République, exige : (i) la continuation des réformes des gouvernances économique, financière, monétaire et environnementale, (ii) le développement des secteurs productifs ; et (iii) la généralisation des infrastructures de soutien à la croissance.

Sur le plan de la Gouvernance économique, la consolidation des acquis de la reprise économique et de la stabilité macroéconomique, sont des leviers sur lesquels le Gouvernement a continué à agir en optimisant les dépenses dans les domaines de la protection sociale et des infrastructures et en mettant en œuvre des mesures de redressement à court terme. La réforme des marchés publics à travers le processus de dématérialisation des procédures se poursuit et la stratégie nationale de lutte contre la corruption a été finalisée et adoptée.

Aussi, les activités suivantes sont, entre autres, programmées cette année: la finalisation de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS), l'élaboration de la stratégie de politique nationale de population, la finalisation du plan multisectoriel de la nutrition 2024-2030, l'élaboration de la Stratégie nationale d'Economie Sociale et Solidaire et la finalisation des Stratégies Régionales de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCRAPP) de Dakhlet Nouadhibou et Nouakchott.

Parallèlement d'importantes activités ont été réalisées ou entamées, notamment : (i) l'évaluation de l'impact socio-économique des programmes des filets sociaux et l'évaluation ex post de certains projets d'investissement public sur financement extérieur ; (ii) le rapport de mise en œuvre de la SCAPP pour l'année 2022, a été élaboré ; (iii) la préparation et le lancement du 5ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) ; et (iv) la réalisation de l'évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA) 2024.

En matière de coopération et de mobilisation des ressources, l'année écoulée a été marquée par la signature de 25 conventions de financement, d'une valeur globale de 14,75 milliards MRU, dont 4,25 milliards MRU sous forme de dons. La conclusion d'un programme au titre de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD) pour un prêt de 253 millions de dollars permettra de faire face aux changements climatiques dans le pays.

Le Gouvernement poursuivra ses efforts en matière de mobilisation des ressources extérieures, nécessaires au financement du développement ainsi que le suivi périodique des projets.



Dans le domaine de la promotion du secteur privé et financement des Petites et Moyennes Entreprises (PME), il y'a lieu de signaler, entre autres : (i) la révision en cours du Code des Investissements ; (ii) la finalisation de la Lettre de Politique d'Investissement ; (iii) la tenue de la 2ème réunion du Conseil Supérieur de l'Investissement (CSIM) et le suivi de mise en œuvre de ses recommandations ; et (iv) la mise en place d'une base de données sur les secteurs prioritaires.

L'année écoulée a été marquée, aussi, par l'achèvement des procédures d'opérationnalisation du Fonds de garantie, ce qui facilitera l'accès au crédit pour les PME, les femmes et les jeunes porteurs de projets viables qui n'ont pas accès au crédit bancaire.

Par ailleurs, les succès réalisés en termes de réformes et de politiques publiques ont permis à notre pays d'être réintégré dans l'initiative sur la croissance et les opportunités de développement en Afrique (AGOA), qui vise à renforcer les liens économiques entre les États-Unis d'Amérique et l'Afrique subsaharienne.



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

En matière de promotion du partenariat public-privé, plusieurs projets importants sont en cours de préparation tels que, la construction de deux pôles administratifs à Nouakchott, la production du sucre à Fouta Legleita, le traitement des eaux usées du secteur de la pêche de la ville de Nouadhibou, l'autoroute de Nouakchott-Boutilimit, la construction du port en eaux profondes de Nouadhibou, l'autoroute Nouadhibou- Nouakchott- Rosso et la mise aux normes et l'exploitation des complexes pétroliers de stockage des hydrocarbures de Nouakchott et Nouadhibou.

Par ailleurs, et compte tenu de l'importance des statistiques économiques dans toute politique publique, le Gouvernement entreprendra cette année, entre autres, la valorisation des données du RGPH à travers leur analyse thématique et dissémination, l'élaboration de la méthodologie d'une enquête modulaire sur la pauvreté (EPCV) et la réalisation de l'enquête sur les indicateurs sociaux-démographiques (MICS), ainsi que le renforcement du système de production des comptes économiques.



Dans le domaine de la lutte contre les détournements des deniers

Développer le réseaux des PME par un accompagnement institutionnel et financier adapté.

Lutter contre la corruption est une volonté et un engagement. Cela procède par la mise en place d'une bonne assise institutionnelle pour préserver les deniers publics

Financer les
PME pour créer
l'emploi et
produire de la
richesse.

publics et de la corruption, un rapport diagnostic sur la gouvernance a été produit, en relation avec nos partenaires financiers, et largement publié en septembre dernier. Le plan d'action qui en est issu sera mis en place et suivi régulièrement par le comité ministériel de lutte contre la corruption. Le plan d'action englobe toutes réformes nécessaires pour une bonne gouvernance notamment au niveau, de la lutte contre la corruption, du secteur bancaire et financier, de l'administration fiscale et douanière, de la gestion des actifs publics et des ressources naturelles, de la protection des droits de propriété et du respect des contrats. Cette année connaîtra la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption et le suivi de la mise en œuvre du plan d'action prioritaire issu des recommandations du diagnostic sur la Gouvernance.

Les institutions d'inspection et de contrôle ont continué à mener à bien leurs missions en toute indépendance, 47 missions de contrôle et de vérification ont été exécutées dont 27 réalisées par la Cours des Comptes, au sein de l'Administration centrale et des Établissements Publics. Les rapports annuels des années 2019, 2020 et 2021 de la Cours des Comptes ont été publiés. La loi de règlement 2021 a été promulguée et publiée ; le rapport de conformité de la loi de règlement 2022 a été finalisé ; et l'audit du fonds des ressources des hydrocarbures réalisé.

Concernant l'Initiative de Transparence des industries Extractives (ITIE), le rapport annuel 2022 a été publié et disséminé, notre pays a reçu le prix de leadership 2023 ITIE et élu à la présidence du 4ème Groupe Afrique de l'Ouest et du Nord et Moyen Orient de l'ITIE.

En matière de renforcement de la gouvernance et de l'efficacité de la gestion des finances publiques et en prélude de la mise en place de la comptabilité patrimoniale, les immobilisations physiques appartenant à l'Etat ont été inventoriées, géoréférencées et intégrées dans la base de données gérées par l'application dédiée.

Moderniser
l'administra-
tion fiscale et
harmoniser
la comptabili-
té publique.

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion foncière et de l'offre de services aux citoyens, une plateforme "Leegoud" qui permet, entre autres, la vérification des documents fonciers et offre un accès exclusif aux autorités régionales et judiciaires à la base de données foncières et avec un espace dédié aux notaires, a été mise en place.

Dans le domaine budgétaire et le renforcement de la fiabilité pluriannuelle du budget de l'Etat, les instruments de programmation budgétaire à moyen terme ont été conçus, mis en

œuvre et transmis à votre auguste Assemblée. Aussi, les référentiels budgétaires nécessaires à la budgétisation par programme, dont la première expérimentation sera lancée cette année, ont été finalisés, dans la perspective de la mise en œuvre de cette réforme structurante. Le taux d'exécution du budget sur la base des ordonnancements a atteint 90,7%, ceux des investissements et fonctionnement 87,4% et 97% respectivement.



Pour ce qui concerne la mobilisation des recettes de l'Etat, des efforts importants ont été menés pour améliorer le rendement des recettes fiscales et optimiser davantage leur mobilisation. Dans ce cadre, une plateforme de télédéclaration et de télépaiement avec une interconnexion avec la plateforme JIBAYA a été mise en place.

Pour le renforcement de la justice fiscale et du consentement à l'impôt, les structures chargées du règlement des litiges ont été opérationnalisées ainsi que l'institutionnalisation du code d'éthique des Douanes. Le taux de réalisation des recettes a atteint 90% par rapport aux prévisions, tandis que les recettes fiscales et non fiscales ont augmenté respectivement de 36% et 103% par rapport à 2019.

La viabilité de la dette a été assurée et les risques financiers maîtrisés grâce à l'adoption d'une politique d'endettement prudente basée sur des prévisions de meilleure qualité et à un renforcement de la maîtrise des ratios de solvabilité s'appuyant sur des données fiables et à jour. Son niveau se situe à 41,8% du produit intérieur brut.

Le processus de renforcement des activités d'audit et de contrôle interne a été entamé. Ainsi, les nouveaux guides de procédures de l'IGF ont été adoptés, et l'instauration des modalités d'organisation, de coordination des contrôles permettront d'élargir l'intervention des structures de contrôle et de mutualiser leurs moyens.

Enfin, pour mieux défendre les intérêts de l'Etat devant les instances judiciaires nationales et internationales et afin d'assurer un meilleur suivi des affaires contentieuses, une Agence Judiciaire de l'Etat a été créée.

Réformer et renforcer les instruments de contrôle interne.



ASSAINIR ET MODERNISER LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

En matière de gouvernance monétaire, la politique poursuivie a permis de contenir l'inflation, améliorer la position extérieure, soutenir l'activité, renforcer la stabilité du système financier, moderniser les systèmes de paiement et aider à l'inclusion financière.

Dans le cadre de la politique monétaire et de change, les efforts entrepris ont contribué significativement à la baisse du taux d'inflation qui est passé de 11% en décembre 2022 à 1,6% fin décembre 2023 en glissement annuel. La modernisation du cadre de politique monétaire et de change s'est poursuivie et a été couronnée par le lancement avec succès, le 14 décembre dernier, du marché de change interbancaire.

Soutenir les
bonnes
performances
budgétaires
par une
politique
monétaire
moderne.

Les réserves internationales de change se sont établies ainsi à deux (2) milliards de dollars, soit 6,6 mois d'importations au 31 décembre 2023, contre 1,87 milliards de dollars en fin d'année 2022.

Dans le domaine des paiements des systèmes, de règlement des gros montants en temps réel, de télé compensation et de dépositaire central de titres sont opérationnels depuis novembre dernier. D'autre part, l'adoption des textes d'application de la nouvelle loi relative aux services et moyens de paiement électroniques a permis, entre autres d'agrèer plusieurs établissements de paiement et établissements de monnaie électroniques. Aussi, en vue d'élargir l'accès généralisé aux services financiers, notamment pour les populations les plus démunies, la stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF) a été adoptée.



Tenir une
gouvernance
environne-
mentale
participative
et respon-
sable.

En termes de gouvernance environnementale, le Gouvernement, à l'effet de répondre aux impératifs de protection de l'environnement et des ressources naturelles et à la nécessité d'adaptation et aux ambitions d'atténuation face aux changements climatiques, a redynamisé ses interventions en les alignant sur des avis scientifiques et techniques et renforcer le suivi et le contrôle.

Les réalisations du Gouvernement ont porté également sur le renforcement de l'action régionale et locale, à travers des rôles assignés aux conseils régionaux, aux communes et aux populations,

dans plusieurs textes promulgués, parmi lesquels la loi sur les déchets solides et le décret d'application de la Loi sur la chasse. L'Etat a également mis en place plusieurs outils et instruments en relation avec le contrôle des polluants chimiques, dont le mercure et le cyanure, la gestion intégrée de la zone du littoral et des zones humides.

L'année écoulée a connu, la création d'un Observatoire National de l'Environnement et du Littoral et la création de deux réserves naturelles, à savoir l'aire protégée du Guelb Richat dans la Wilaya de l'Adrar et la réserve de faune sauvage à cheval sur les 3 Wilaya du Nord. Ces créations permettent l'augmentation de la superficie des aires protégées terrestres, qui passent ainsi de 0,7 % à environ 6% du territoire national, contribuant de manière significative à la réalisation de nos engagements internationaux, notamment dans l'atteinte des objectifs de la convention des nations-unies sur la diversité biologique.

En matière de sensibilisation, de contrôle et d'éducation environnementale, le Gouvernement a conduit plusieurs campagnes au bénéfice des orpailleurs sur les risques d'utilisation des produits chimiques dangereux. Le contrôle environnemental a porté sur 298 entités, essentiellement dans le domaine minier et industriel dont 60 ont été mises en conformité.



UN DEVELOPEMENT HARMONIEUX DE L'ECONOMIE PRODUCTIVE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Le développement des secteurs productifs et la diversification de l'économie restent au cœur de l'action gouvernementale dans le but de tirer le meilleur profit des secteurs porteurs tels que les services, les mines, le pétrole et le gaz, la pêche, l'agriculture, l'élevage, l'industrie, le commerce, l'artisanat et le tourisme.

La maîtrise d'une bonne gestion de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme permet le développement équilibré de nos territoires et de nos villes. Le développement des services au sein de ces territoires et villes a été guidé par le souci de rénovation et d'amélioration de leur productivité pour offrir aux populations des services urbains de qualité et des habitats décents.

Maîtriser la gestion de l'espace pour un développement équilibré des territoires.



En matière d'aménagement du territoire, plusieurs textes

réglementaires ont été adoptés portant sur les formes, les contenus et les modalités d'élaboration, d'application, de suivi et d'évaluation des outils de l'aménagement du territoire ; et sur la typologie et la taille des établissements humains, les règles générales de sédentarisation ainsi que les critères et normes de répartition des infrastructures socio-collectives. Les travaux de construction des équipements du regroupement de Boughle près d'Adel Bagrou sont achevés et permettront prochainement l'installation des populations.

Cette année connaîtra l'élaboration de la stratégie nationale de la sédentarisation ; la finalisation de la phase diagnostic du schéma national d'aménagement du territoire, ainsi que l'actualisation de la loi d'orientation sur l'aménagement du territoire. Le réseau géodésique national sera renforcé par la réalisation du nivellement d'une partie importante du territoire national, sur laquelle seront entrepris des travaux de cartographie de base ; l'objectif étant la création d'un Institut Géographique National. Les travaux de construction des équipements du regroupement de Bedr au Hodh El Gharbi seront entamés, ainsi que les études préliminaires pour la création de nouveaux regroupements.



Organiser
l'espace
urbain et
faciliter
l'accès au
service
public.

En matière d'urbanisme, les objectifs poursuivis visent le façonnement de villes productives qui offrent toutes les fonctionnalités aux citoyens, et garantissent des possibilités d'insertion professionnelle aux jeunes et aux femmes, dans des environnements adéquats et sécurisés.

Au cours de l'année écoulée, les efforts du Gouvernement ont porté sur le renforcement du cadre législatif et réglementaire qui régit les secteurs de l'urbanisme et de l'habitat. A cet effet, un nouveau code de l'urbanisme et de la construction ainsi qu'une nouvelle loi sur la promotion immobilière ont été élaborés et adoptés. Leurs textes d'application seront finalisés cette année. Les plans de lotissement des villes d'Atar, Kaédi, Tidjikdja et Sélibaby seront finalisés et mis en œuvre cette année, ainsi que le lancement de la préparation de schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme pour les villes d'Akjoujt, Kaédi et Sélibaby. Une banque de données nationale relative aux documents d'urbanisme sera mise en place pour prévenir les difficultés liées aux plans de lotissement et atténuer les litiges fonciers.

Les efforts de maîtrise de la croissance des agglomérations se sont poursuivis avec l'élaboration et l'approbation des plans de lotissements de Kiffa, Djéol et Oualata. De grandes places

publiques ont été construites à Nouakchott, il s'agit de : Bilal El Wely, Lihzame Ould El Maayouf et Elhadj Mahmoud Ba à Nouakchott ; la construction des places de cérémonie à Kiffa, Rosso et Tintane. Les travaux d'embellissement se poursuivront à Nouakchott avec l'aménagement de 30 espaces verts et de plusieurs places publiques.

Pour moderniser les procédures et faciliter l'accès des citoyens aux services administratifs, le guichet unique numérique sera opérationnel cette année. Les brigades de contrôle urbain seront renforcées pour augmenter leurs activités de régulation et de contrôle urbains, et pour prévenir les occupations illégales.



En matière de résorption des quartiers précaires, les travaux du Projet « Hayatt Jedide » au secteur 22 de Toujounine ont été achevés pour résorber les poches d'occupation illégale identifiées à Nouakchott. 450 hectares ont été aménagés pour produire environ 14.000 parcelles ; 23 km de voiries, 3 écoles primaires, un collège, un lycée et dix magasins de ravitaillement, y ont été construits ; le secteur a été raccordé aux réseaux d'eau potable et d'électricité et l'opération en cours d'installation des populations a profité à ce stade à 5.160 ménages.

Dans le domaine de la Toponymie, une base de données toponymiques de la ville de Nouakchott a été réalisée. Elle permettra la mise en place d'un système d'information géographique qui facilitera la réalisation d'une cartographie numérique et d'un adressage complet à l'échelle de la ville.



PRESERVER ET VALORISER LES RESSOURCES MINIERES

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

S'agissant du secteur minier, la loi d'orientation sur le contenu local des secteurs minier et gazier a été finalisée, l'assainissement de la situation cadastrale a été achevé, et le cadastre minier ouvert actuellement, conformément aux normes et standards internationaux, en particulier ceux de l'Initiative pour la transparence des industries extractives - ITIE.

L'actualisation du guide de l'investisseur minier a conduit à la mise en place d'un comité pour réactiver le Système d'Informations Géologiques et Minières (SIGM), qui permettra la production avant

Optimiser et assainir la gestion de nos ressources minières.

la fin de l'année, de cartes thématiques sur les prospects pour tous les minéraux, notamment ceux de la transition énergétique. Quant à la stratégie de développement du secteur minier et la refonte du code minier, ils seront finalisés cette année.

La production minière a atteint cette année 14,1 Millions de tonnes pour le minerai de fer, 13.000 tonnes pour le Cuivre, 33 tonnes pour l'or en production industrielle, artisanale et semi-industrielle. Le lancement des travaux de la mine de F'Deirik permettra d'améliorer la production de 2 millions de tonnes de minerai de fer par an. D'autres projets importants sont en cours de développement ou d'études tels que El Aouj, Atoumai et Tizerghaf.

Encadrer la production minière pour limiter la dégradation de l'environnement.

L'activité artisanale et semi-industrielle de l'or a un impact positif significatif sur la croissance économique et la création d'emplois. L'activité artisanale emploie directement plus de 50.000 personnes et indirectement environ 200.000 personnes. Aussi, les conditions de travail des exploitants ont été améliorées notamment, l'accès à la santé, l'eau, l'électricité, la communication et les services publics. Au cours de cette année, il sera procédé : (i) à l'amélioration de l'encadrement social et environnemental du secteur ; (ii) au contrôle des circuits de commercialisation ; (iii) à la mise en place des programmes de développement socio-économique pour les communautés locales, en particulier la promotion du contenu local par l'accès aux services sociaux de base, le renforcement et la modernisation des capacités des collectivités locales. L'orpaillage au niveau des Wilaya de l'Assaba, Gorgol, Brakna et Guidimagha sera fortement contrôlé et surveillé par l'interdiction de traitement en dehors des deux centres dédiés. Un contrôle rigoureux sera effectué sur la vente des intrants dangereux et une campagne de dépistage à l'intoxication au mercure est en cours.



Dans le cadre des perspectives prometteuses qui s'offrent à notre pays dans le domaine des hydrocarbures, un schéma directeur du gaz a été élaboré. Il en découle un certain nombre de projets pertinents pour la valorisation du gaz, notamment pour produire l'électricité, améliorer la valeur ajoutée de nos ressources minières et diminuer les coûts du transport.

De grands projets font actuellement l'objet d'études de faisabilité, dont peut en citer la réalisation d'un gazoduc reliant « Grand Tortue Ahmeyim » - GTA- à Nouakchott. Dans ce cadre, le taux d'exécution de la 1ère phase du projet gazier a dépassé 95% et le démarrage de la production, qui a connu des retards, est prévu au cours de cette année. Pour ce qui est du champ gazier BirAllah, les études

d'ingénierie sont à un stade avancé. Par ailleurs, il est prévu de lancer cette année la construction, à Nouakchott, de nouvelles infrastructures de stockage de produits pétroliers d'une capacité de 100 mille m³. Aussi plusieurs ententes ont été signées avec des partenaires stratégiques pour développer la production de l'hydrogène vert. De plus, un cadre juridique permettant d'organiser l'activité de l'hydrogène vert est en cours d'élaboration.



PERENNISER LA RESSOURCE ET MODERNISER LA PECHE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

En termes de gouvernance et pour la préservation et la pérennisation de nos richesses halieutiques, le Gouvernement s'est attelé (i) à l'exécution des campagnes d'évaluation, de suivi des stocks et de leur milieu ; (ii) au renforcement des capacités de la recherche scientifique par l'acquisition d'un nouveau navire et la construction d'un centre à Nouakchott ; et (iii) à la mise en œuvre des plans d'aménagement des petits pélagiques et du poulpe. Les efforts seront orientés cette année vers (i) la révision de certains textes régissant l'exploitation et la gestion des ressources halieutiques, (ii) l'appui à la simplification de la fiscalité dans le secteur, (iii) l'amélioration du cadre de concertation avec les acteurs professionnels, et (vi) la promotion de la coopération régionale et internationale.

Développer
la pêche
continentale
et renforcer
la sécurité
alimentaire.

La gestion durable des pêches et des écosystèmes marins et côtiers sera renforcée cette année par : (i) la révision des textes encadrant le système de concession de droits d'usage en améliorant les mécanismes d'allocation des quotas et la mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries; (ii) le renforcement des dispositifs de recherche scientifique, du suivi, du contrôle et de la surveillance des pêches; et (iii) le lancement des travaux de construction du complexe opérationnel scientifique, regroupant les sièges de l'Institut Mauritanien des Recherches Océanographiques et des Pêches et de la Garde Côtes.

Aussi, un programme de développement des chaînes de valeurs et de l'emploi dans le secteur des pêches sera mis en œuvre pour favoriser la transformation des petits pélagiques pour la consommation humaine.

S'agissant de la surveillance et du contrôle en mer, le Gouvernement a œuvré au renforcement du dispositif de veille et

d'intervention par l'acquisition de vedettes, de radars et de drones, la mise à disposition du personnel, en plus de la construction du quai d'accostage de la Garde Côtes Mauritanienne.

Dans le cadre du développement de la pêche artisanale, la flotte nationale de pêche a été renforcée par la construction de 30 navires, portant ainsi le nombre de navires construits au cours de la période 2019-2023 à 156 navires.

Assurer la
bonne qualité
de nos produits
de pêche est un
objectif à notre
portée.

Pour ce qui est de l'inspection sanitaire, des mesures ont été prises pour garantir la santé et la qualité des produits halieutiques, de renforcer leur compétitivité et de faciliter leur accès aux marchés mondiaux. Nos produits ont désormais accès à de nouveaux marchés, notamment les Etats Unis d'Amérique et le Brésil. Afin de maintenir ce niveau de performance et de qualité, de nouveaux laboratoires équipés ont été inaugurés en décembre 2023.

La production halieutique a atteint 900 mille tonnes en 2023 et a été orientée essentiellement à la consommation humaine. Les recettes directes s'élèvent, à la date du 30 novembre 2023, à 7,2 milliards MRU. Le volume des exportations des produits au cours de l'année 2023 s'élève à 614 mille tonnes pour une valeur de 29 milliards MRU. En matière d'emploi, le secteur génère 66 mille emplois directs et 226 mille emplois indirects.



En matière de pêche continentale, l'opérationnalisation de l'Agence pour le Développement de la Pêche et de la Pisciculture Continentales permettra de redynamiser ce sous-secteur pourvoyeur d'emplois, et moyen efficace pour la lutte contre l'insécurité alimentaire. C'est ainsi que le centre de pêche de Tékane a été réhabilité, les travaux de construction de nouveaux centres piscicoles à Néma, Kankossa et Mâle et d'écloseries à Foum Gleita et Mahmouda sont très avancés.

En ce qui concerne les infrastructures, l'opérationnalisation du port de Tanit se poursuit par : (i) l'adoption des textes de création d'une zone économique spéciale, (ii) la construction d'une usine de fabrication de glace de 120 tonnes/jour et (iii) le lancement des projets d'électrification du domaine portuaire, de construction d'une halle aux poissons et d'une usine de transformation et de stockage de poisson. Par ailleurs, les travaux d'extension et de modernisation du port artisanal de Nouadhibou ont été lancés.



AMELIORER LA PRODUCTIVITE ET LA COMPETITIVITE DE NOTRE AGRO-CULTURE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Le secteur de l'Agriculture fait partie des secteurs productifs prioritaires, au regard de son impact sur la création de richesses et d'emplois et des objectifs en matière de couverture des besoins nationaux en produits agricoles. Pour le développement du secteur, une approche fondée sur l'amélioration des conditions de production, de l'augmentation de la productivité et de la compétitivité, a été adoptée.

Dans le domaine de l'irrigué, les travaux relatifs aux aménagements hydroagricoles sont achevés sur une superficie de plus de 6.000 hectares au Trarza, Brakna, Gorgol et Guidimakha ; plus 19 km d'axes hydrauliques à Rosso et Tekane ont été curés et entretenus. En matière de désenclavement, plus de 63 km de pistes rurales et d'ouvrages de desserte ont été réalisés. L'électrification des zones de production dans le Trarza et le Brakna est en phase d'achèvement. Cette année connaîtra l'achèvement des travaux sur 1.000 ha et la préparation des travaux sur une superficie de 2.300 ha. Les études sont en cours pour la viabilisation d'importantes superficies destinées à la diversification agricole. D'autre part les travaux seront achevés sur 3.300 ha en décrue et le programme d'entretien et de curage des axes hydrauliques se poursuivra.

Dans le domaine du pluvial, la priorité a été accordée à l'exploitation optimale des ressources en eau. A ce titre, 20 barrages dans les deux Hohs, l'Assaba, le Brakna, l'Adrar, le Tagant et l'Inchiri et plus de 1.000 ouvrages de régulation des eaux de surface ont été réalisés en plus de la viabilisation de près de 3.400 hectares en zone de décrue au Brakna ; l'installation de 518 kilomètres de clôture dans ainsi que la distribution de 746 tonnes de semences traditionnelles dans toutes les Wilaya agricoles.

La mécanisation agricole s'est poursuivie par l'acquisition de 37 tracteurs en plus de 44 autres en cours.

Cette année, les travaux de construction seront achevés sur 18 barrages et lancés pour 17 autres, et des études seront menées pour la construction de 34 nouveaux. Il est prévu aussi la distribution de 800 tonnes de semences traditionnelles.

Diversifier la production agricole pour assurer la souveraineté alimentaire.

Moderniser l'agriculture et soutenir la vulgarisation des méthodes à forte productivité.



Dans le cadre de la promotion des cultures maraîchères, 126 ha de périmètres collectifs ont été aménagés au Brakna, Gorgol, Trarza, Adrar et Tagant, 7 tonnes de semences maraichères et plus de 19.000 kits de matériel horticole ont été distribués dans tout le pays. Cette année, près de 700 hectares seront aménagés au profit des communautés rurales, en plus de la distribution de semence maraichère, de la réalisation de forages, l'acquisition de serres et l'achèvement de la construction et de l'équipement de 4 chambres froides, en plus de celles de Rosso et Boghé.

Dans le domaine du développement oasisien, on peut citer la construction de 71 forages et 37 châteaux d'eau dans les deux Hodh, l'Assaba, l'Adrar et le Tagant et l'extension de l'unité de conditionnement des dattes de 500 à 1.000 tonnes à Atar. Cette année les efforts seront poursuivis par la réalisation de nouveaux aménagements, l'équipement en matériel d'irrigation et la distribution de 10.000 vitro-plants dont l'acquisition est en cours .

En matière de recherche, on note le renforcement des capacités du Centre national de Recherche agronomique et de Développement agricole à produire des semences de prébase pour le riz, en plus de la formation des responsables des institutions de multiplication des semences, l'équipement d'un laboratoire en matériel de cartographie et d'analyse de sol et d'une chambre froide pour la conservation des ressources phylogénétiques.

Capitaliser
les avancées
et accroître la
production
des produits
alimentaires
de base

Pour le renforcement du système de vulgarisation et de l'encadrement technique, plus de 85 techniciens ont été redéployés pour appuyer les équipes de vulgarisation au niveau de toutes les délégations régionales, en plus du recrutement de 45 ingénieurs et techniciens. Les équipes techniques en charge de la vulgarisation ont été dotées de moyens de mobilité adaptés. Par ailleurs, dans le domaine de la lutte contre les ennemis des cultures, les moyens de lutte ont été renforcés par 12 équipes ambulantes dotées de moyens nécessaires.

Dans le cadre du développement de la culture du blé des quantités de semences améliorées ont été distribuées, et des formations ont été organisées au profit des producteurs. Des études sont en cours pour la viabilisation d'importantes superficies destinées à la culture du blé.

La production brute définitive, toutes typologies confondues (pluvial et irrigué), est estimée à 542.102 tonnes toutes spéculations confondues contre 401.646 tonnes pour la moyenne des 5 dernières

années et 491.396 tonnes en 2022-2023 ; soit respectivement une augmentation de 35% et 10%. La production maraîchère a atteint 89.000 tonnes contre 69.500 la saison précédente et celle des dattes 59.000 tonnes.



Ces différentes réalisations ont permis d'atteindre un taux de couverture de 89% des besoins nationaux en riz, contre 82% en 2019, et la couverture de 40% des besoins en céréales traditionnelles contre 35 en 2019. Le taux de couverture des besoins, en dattes a atteint 56% pour les dattes et 24% pour les légumes contre 10% en 2019.

En vue de rendre la production nationale compétitive, le Gouvernement continuera l'exonération des équipements, la subvention des intrants et le dédouanement des produits importés en période de haute production, et accompagnera les promoteurs privés dans le développement des infrastructures de conservation et de l'agroindustrie.



INTENSIFIER ET RENTABILISER L'ELEVAGE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Le secteur de l'Elevage bénéficie d'une attention particulière de la part de SEM le Président de la République. Cet intérêt a été traduit par l'engagement d'importantes réformes visant à organiser, moderniser et financer ce secteur.

En termes de gouvernance, cette dynamique sera renforcée par la révision de textes juridiques, notamment la loi agropastorale, et la finalisation du recensement général du cheptel qui servira de base à la programmation des actions à venir.

Dans le domaine du développement des filières laitière et animale, les actions suivantes ont été réalisées : (i) construction cinq fermes d'amélioration des races, dont deux achevées à Timbedra et à Guerou ; (ii) construction d'un centre de développement des techniques d'élevage des petits ruminants à Cham au Brakna ; (iii) construction de trois dépôts de collecte de peaux brutes à Nouakchott, Kiffa et à Kaédi ; (iv) construction de deux marchés à bétail à Touil et à Guerou ; (v) et insémination de plus de 1.800 vaches au niveau des 07 fermes d'inséminations dans les Wilaya du

Varier les
filières
animales
intensives avec
l'amélioration
génétique des
lignées.

Hodh Echargui, Hodh El Garbi, Assaba, Gorgol, Brakna, Trarza et Guidimagha. Pour ce qui est du développement des cultures fouragères 54 promoteurs constituant des coopératives et des groupements d'intérêts économiques, ont été accompagnés pour l'exploitation de 300 ha.

Cette année, le Gouvernement procédera à l'achèvement des travaux dans les trois fermes d'amélioration des races à Tintane, Ganki et Sélibaby, ainsi que l'opérationnalisation de la ferme de Guerou, la construction d'une ferme laitière et production de fourrages, la mise en place de trois nouvelles fermes intégrées et de neuf centres de collecte de lait à Néma ainsi que la construction d'un centre de développement des techniques d'élevage à Tichit. Il est prévu par ailleurs la construction d'un abattoir et d'une tannerie moderne à Kaédi, l'achèvement de la construction de 09 aires d'abattage à Guerou, Tamchekett, Ouad Nagua, Maghtalahjar, Tufunde Civé, Tidjikja, Wompou, Ould Yenje et Ghabou ainsi que le lancement des travaux de construction de 12 nouvelles et de 12 marchés à bétail.

Concernant la filière avicole, les travaux des complexes de Kiffa, Kaédi et de Nouadhibou seront achevés au cours de cette année.



En termes de l'amélioration de l'accès à l'hydraulique pastorale, 77 stations pastorales ont été mises en place dans les Wilaya des deux Hodhs, de l'Assaba, Gorgol, Brakna, Trarza, Tagant et Guidimagha. Cette année, le Gouvernement poursuivra le programme d'hydraulique pastorale par l'achèvement et l'équipement de 78 stations pastorales, 20 sont en cours, et la programmation de 79 autres nouvelles, dont 30 seront réalisées cette année dans les Wilaya des deux Hodhs, de l'Assaba, le Gorgol, le Brakna, le Trarza, le Tagant, le Guidimagha et le Tiris Zemour.

Dans le cadre de l'amélioration de la santé animale et de la santé publique vétérinaire, des campagnes de vaccination ont été organisées couvrant plus de 2 millions de bovins et près de 4 millions d'ovins et de caprins. De même, 80 parcs de vaccinations ont été construits ainsi que 3 postes vétérinaires et la rehabilitation de 11 autres dans les wilayas de l'Assaba, Gorgol, Brakna, Trarza et Guidimagha.

Les efforts se poursuivront et se matérialiseront cette année, à travers notamment l'achèvement de la construction de deux laboratoires d'analyses vétérinaires à Néma et à Rosso, l'achèvement des travaux de construction et d'aménagement des

marchés à bétail d'El Mina et d'El Hay Saken. Par ailleurs, 173 parcs de vaccination seront construits, ainsi que la construction et la réhabilitation de 13 postes vétérinaires dans plusieurs wilayas.



BIEN APPROVISIONNER LE MARCHÉ ET DEVELOPPER LES SERVICES

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Les secteurs du commerce, de l'industrie, de l'artisanat et du tourisme ont fait l'objet d'importantes réformes au cours de l'année écoulée pour consolider les acquis en termes de qualité et d'administration des produits de première nécessité, de création de nouvelles structures industrielles, d'appui et de formation des acteurs touristiques et artisanaux.

Dans le domaine du Commerce, plusieurs actions ont été réalisées à savoir : (i) l'adoption du projet de loi portant sur la concurrence et la liberté des prix, (ii) l'élaboration d'une stratégie de promotion du commerce extérieur, (iii) la création de l'agence pour la sécurité des aliments, et (iv) la mise en place d'un registre central de commerce.

La protection des consommateurs a été renforcée à travers l'acquisition d'équipements de contrôle des aliments. Au cours de l'année écoulée, 32.000 boutiques ont été contrôlées, enregistrant 1.800 infractions et plus de 1.000 tonnes de produits périmés saisis et détruits.

Le Gouvernement continuera cette année à veiller à la sécurisation de l'approvisionnement du marché national. Aussi d'importantes actions sont programmées cette année, comme la mise en place d'un guichet unique du commerce extérieur pour moderniser et numériser le processus dans son ensemble et la mise à jour du système d'informations commerciales afin de l'unifier, le projet d'interconnexion entre le registre central du commerce et les registres locaux et la mise en place d'un plan de développement et de mise à niveau des entreprises.

Le secteur industriel, quant à lui, a connu, la création d'un office national de normalisation et de métrologie qui permettra d'établir des normes de qualité et de conformité, et la construction et l'équipement d'un centre de documentation de l'organisation de la propriété industrielle. Cette année, le cadre juridique sera renforcé par l'élaboration d'une loi organisant le secteur de l'industrie, la

Assurer une véritable politique de la libre concurrence et de protection des consommateurs .

Diversifier l'offre touristique et professionnaliser les artisans pour rendre ce secteur plus compétitif.

mise en œuvre de la stratégie nationale de l'industrialisation, la révision du texte relatif à la production de l'eau minérale, et celui relatif à l'organisation des zones industrielles.



Pour le secteur du tourisme, l'accent a été mis à grande échelle sur la promotion, la modernisation du secteur à travers la certification des hôtels, le développement de projets de tourisme durable pour la valorisation du riche patrimoine national et l'aménagement des sites propices à attirer les investissements étrangers. Parmi les activités réalisées, on peut citer la finalisation en vue de son approbation d'un projet de loi portant sur le tourisme qui vise à introduire et appliquer des règles de protection, de promotion et de gestion durable des ressources touristiques et le renforcement de la capacité d'accueil hôtelière.

Cette année connaîtra l'adoption d'une stratégie nationale pour le développement du tourisme, la classification des structures hôtelières dans le respect des normes de qualité, la mise en place d'un fonds de promotion du tourisme destiné à diversifier l'offre, la sortie de la première promotion de l'école d'hôtellerie et de tourisme, la construction de ses locaux, et l'élaboration d'un référentiel national de formation professionnelle dans les métiers de l'hôtellerie et du tourisme.

S'agissant du secteur de l'artisanat, la stratégie nationale de l'artisanat vise à stimuler l'originalité et la créativité des artisans. C'est ainsi, que les activités suivantes ont été réalisées telles que la mise en place d'un fonds de promotion de l'artisanat, la poursuite de la construction du village artisanal à Nouakchott, la mise en place et l'équipement de trois centres de poterie et céramique à Nouakchott, Kiffa et Kaédi ainsi que l'organisation de la première édition des journées nationales de l'artisanat mettant ainsi en valeur un secteur qui mérite toute l'attention.



OFFRIR L'OPPORTUNITE D'UN EMPLOI APPROPRIÉ A TOUS

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Dans le domaine de l'Emploi, l'insertion et le développement de l'entreprenariat ont été au centre de l'action gouvernementale, en vue d'offrir plus d'opportunités d'emplois décents aux jeunes. C'est dans ce cadre que les actions ont été orientées vers le financement

Réformer les
politiques et les
projets de
l'emploi pour
permettre une
meilleure
intégration des
jeunes au tissu
économique

et la formation technique, professionnelle et entrepreneuriale et l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

En 2023, plusieurs projets ont été financés, dont on peut citer : 2.507 projets portés par des moyennes et petites entreprises et AGR ont été financés qui ont généré 7.521 emplois directs ; et 1.503 projets dans le domaine des pêches, de l'agriculture, de l'élevage, de la santé, de l'éducation et du tourisme, pour un coût de 684 millions MRU, dont 667 projets sur le fonds national de l'Emploi. De plus, des activités d'autonomisation ont été réalisées au profit de 1.100 apprenants dans des métiers urbains.

Le programme de 2024 prévoit l'autonomisation par la formation et l'insertion de 500 apprenants et le financement de 4.520 projets.

En termes d'accompagnement des demandeurs d'emploi, l'accent a été mis sur : le renforcement des services publics centraux et régionaux de l'emploi ; la prospection auprès de 1.176 entreprises et unités de production informelle à Nouakchott et à Nouadhibou sur les opportunités d'emplois et de stages, ayant permis d'identifier 1.349 offres d'emploi et d'insertion et de 2.827 offres de stages au profit des demandeurs d'emploi ; le développement des compétences de 5.466 chercheurs d'emploi et porteurs de projets en techniques de recherche d'emploi, en langues, en informatique et en création d'entreprise ; et l'accompagnement de 6.327 sortants de l'enseignement supérieur et de la formation technique et professionnelle.

Toujours en termes d'accompagnement, il est prévu cette année l'accueil et l'orientation de 130.000 demandeurs d'emploi ; la prospection de contrats et de stages auprès de 2.180 entreprises ; l'accompagnement de 17.000 demandeurs d'emploi, dont 10.000 jeunes diplômés des promotions 2022 et 2023 de l'enseignement supérieur et de la formation technique et professionnelle ; l'accompagnement de 8.520 porteurs de projets ; la mise en place des comités locaux d'emploi, comme cadre de concertation et de coordination entre les différents intervenants locaux ; la publication régulière d'un bulletin d'information sur le marché de l'emploi ; et l'organisation du salon de l'emploi et de la foire des micro, petites et moyennes entreprises.



OPERATIONNALISER LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

Sur le plan de la protection opérationnelle de l'environnement, le bilan de l'année écoulée a permis d'améliorer la lutte contre la désertification et la reforestation, la préservation de la biodiversité, la protection des pâturages et la création de plusieurs emplois verts.

Freiner l'avancée du désert est une action qui sollicite des interventions permanentes.

Dans le domaine de la lutte contre la désertification, 7.905 ha ont été restaurés au niveau des Wilaya suivantes : Hodh El Chargui, Hodh El Gharbi, Assaba, Brakna, Trarza et Tagant. Ces interventions ont permis la protection de certains villages et routes, en plus de la restauration de vastes zones agro-pastorales.

Dans le domaine de la reforestation la production et la plantation de 340.000 plants d'arbres forestiers locaux Hodh El Chargui, Hodh El Gharbi, Assaba, Brakna, Trarza et Tagant, ainsi que l'ensemencement aérien de près de 20 mille ha. En plus du lancement de la mise en place de huit grandes stations de production de plants en grandes quantités à Bir El-Barka et Mederdra au Trarza, Baghdad et Bougsseis au Brakna, Geurrou et Boumeid en Assaba, Dweirara au Hodh El-Gharbi et Oumavnadech au Hodh El Chargui. Les travaux au niveau de ces stations sont à un stade avancé.

Dans le domaine de la préservation de la biodiversité, les interventions au niveau des aires protégées dans les zones humides à Tamourt Inaaj au Tagant, à Bougari en Assaba, et à Mahmouda au Hodh El Chargui ont contribué à la lutte contre la dégradation des terres et au soutien de la gestion durable des ressources naturelles. En matière de protection des pâturages 6.250 km de pares-feux ont été réalisés.

Dans le domaine des emplois verts, l'ensemble de ces interventions ont permis de créer environ 620 opportunités d'emplois productifs pour les femmes en 2023, et plus de 1.500 opportunités d'emplois occasionnels dans le cadre des campagnes de reboisement et de restauration des terres dégradées.



DEVELOPPER LES VILLES ET CREER UNE OFFRE ACCESSIBLE D'UN HABITAT DECENT

Repenser
notre politique
de l'habitat et
améliorer
l'offre de
l'habitat
social.

Les bâtiments et travaux publics, les infrastructures électriques, hydrauliques, de transports et numériques sont les véritables supports de la croissance. Dans ce cadre, l'action du Gouvernement a été soutenue, notamment durant ces deux dernières années où le niveau des investissements a connu une importante hausse.

En matière d'habitat, les objectifs poursuivis visent à faciliter l'accès des citoyens à des logements adéquats, et à leur offrir des conditions de vie décentes et des services urbains de qualité. A cet

effet, la nouvelle loi portant promotion immobilière qui vient d'être adoptée, et le décret fixant les principales orientations en matière d'architecture mauritanienne, permettront d'accélérer et d'intensifier la production immobilière. De plus, le décret organisant la qualification et la classification des entreprises de BTP a été complété par l'adoption du règlement intérieur de la commission en charge de cette qualification et classification.

Cette année, la stratégie nationale de l'habitat et l'étude sur les mécanismes de financement de l'habitat seront achevés. Par ailleurs, l'étude pour la promotion d'une architecture locale, avec comme objectifs la mise en place de règles précises d'encadrement du domaine architectural et la réalisation d'un Atlas des architectures régionales seront lancées.

Le programme d'habitat a permis la réalisation, l'année écoulée, de 500 logements de différents types dans 10 capitales régionales. Au cours de cette année, 1.432 logements seront livrés et les travaux de construction de 576 logements dont 378 logements à Nouadhibou et 198 logements à Zouerate se poursuivront pour renforcer l'offre de logements.

Dans le domaine des bâtiments publics, l'objectif recherché est l'amélioration des conditions de travail des agents publics et d'accueil des citoyens. Cette année connaîtra le lancement d'une importante étude visant le recensement et l'évaluation de l'état physique des bâtiments publics et l'élaboration de modèles-types et la définition des niveaux d'entretien.

L'effort de construction des bâtiments publics s'intensifiera par (i) l'achèvement des travaux de construction des sièges de l'École Nationale d'Administration, de la Magistrature et du Journalisme et du Commissariat aux Droits de l'Homme et à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile ; (ii) la poursuite de la réhabilitation de l'ancien immeuble du Gouvernement ; (iii) le démarrage des travaux des sièges, du Conseil Economique, Social et Environnemental, du Conseil supérieur de la Fatwa et des Recours, de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel, de la Délégation Générale de la Protection Civile, de la Délégation Générale des Archives Nationales, ainsi que de l'Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés.



AMELIORER ET DIVERSIFIER LA PRODUCTION ENERGETIQUE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

L'accès à une énergie à bas prix est un objectif prioritaire du Gouvernement, compte tenu de son impact direct sur les conditions de vie des populations et la productivité des entreprises. A cette fin, il a été entrepris, la libéralisation de l'activité de production de l'électricité et le développement de l'énergie renouvelable, la multiplication des lignes de transport, en plus de l'élargissement et la modernisation des réseaux de distribution. Cela a conduit l'année écoulée à des résultats importants, faisant passer le taux global d'accès à l'électricité de 45,8% en 2019 à 56% en fin 2023.

Concernant la production et le transport électriques, le bilan a consisté à (i) l'achèvement des travaux de la ligne 225 KV Nouakchott - frontière du Sénégal, (ii) la mise en service effective de la centrale éolienne de Boulenoir, (iii) l'équipement des centrales d'Atar, Chami, Tintane, Kobenni, Guerou, Akjoujt, Kiffa et Aioun avec des groupes électrogènes adaptés. En plus du lancement des travaux (i) d'une centrale thermique de 30 MW et une solaire de 12 MW à Zouerate ; (ii) de la ligne 90 KV Beni Nagi - N'diogo pour l'alimentation du port de N'diogo ; et (iii) de la boucle Kaédi-Maghama-Sélibaby-M'bout-Kaédi. Cette année, connaîtra : (i) la mise en service de la ligne 225 KV, Nouakchott - Zouerate, (ii) le lancement de la ligne 225 KV Kiffa - Tintane - Yelimané et postes associés correspondant à la deuxième partie du projet de la ligne 225 KV Nouakchott - Néma.

Concernant la distribution électrique, les activités suivantes ont été réalisées: (i) l'achèvement du projet d'électrification rurale de la zone d'Aftout El Chergui ; (ii) la poursuite de l'électrification de 187 localités dans les wilayas du Hodh Gharbi, Hodh Chargui, Assaba, Gorgol, Brakna et Trarza, (iii) l'extension et la densification des réseaux électriques de Nouakchott ; (iv) l'électrification de 481 localités situées dans les Moughataa d'Aleg, Bababé, Boghé, Magtalahjar, Barkéol, M'Bout, Maghama, Monguel, Sélibaby, Ould Yenje, Boutilimit, R'kiz, Rosso, Mederdra et Keur-Macène ; et (iv) le renforcement des infrastructures électriques des villes de l'intérieur du pays dans le cadre de la mise en œuvre du «Projet 50 Moughataa». Cette année connaîtra l'achèvement des travaux d'électrification de 53 localités supplémentaires au niveau du Hodh El Chargui et Hodh El Gharbi.

Le mix énergétique électrique national s'est nettement amélioré avec le raccordement au réseau de la centrale de Boulenouar, faisant passer le taux de pénétration des énergies renouvelables de 28 % en 2022 à 48 % 2023.



SECURISER ET PERENNISER L'ACCES A L'EAU EST UN DEFI PERMANENT

La ressource en eau dans notre pays est une denrée rare et vitale. L'engagement de SEM le Président de la République dans ce domaine est d'assurer l'approvisionnement en eau potable des populations, notamment pour la plupart des localités rurales à l'horizon 2025 et d'étendre le réseau à tous les quartiers de Nouakchott.

En matière de Gouvernance, les efforts ont porté au cours de l'année écoulée sur (i) l'actualisation de la stratégie nationale d'accès durable à l'eau et à l'assainissement ; (ii) l'élaboration d'une structure tarifaire unifiée de l'eau sur tout le territoire national ; (iii) la validation du rapport de cadrage relatif à l'élaboration du schéma directeur des données de l'eau et de l'assainissement ; (iv) et le processus d'élaboration des normes de qualité de l'eau.

Cette année connaîtra le lancement de la mise en place d'un système national d'information sur l'eau et l'assainissement, l'achèvement de l'étude diagnostic de la Société Nationale de l'Eau, la poursuite des réformes de l'Office National des Services de l'Eau en milieu Rural et du Centre National des Ressources en Eau, la finalisation de la révision du code de l'eau et l'élaboration du code de l'assainissement.

En ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable, les activités ont concerné la connaissance et l'évaluation de la ressource, la production, la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau. Le taux d'accès à l'eau potable a atteint 72,33% pour l'année 2023 contre 68% en 2019.

En matière de gestion de la ressource souterraine, les recherches ont conduit à plus de 300 études d'implantation hydrogéologiques et 200 études seront menées cette année.

En matière de production, la réalisation de plus de 200 forages équipés dans toutes les Wilaya et le lancement des travaux de réalisation de 176 points d'eau potable dans les Wilaya du Hodh Echargui, Hodh El Gharbi, Assaba, Gorgol et Guidimakha ; l'équipement et le renouvellement d'exhaure pour 484 points d'eau

Découpler l'offre en eau potable et mieux gérer les eaux de surface est un enjeu vital.

dans le tout le pays ; la sécurisation de l'alimentation en eau potable par l'acquisition des groupes électrogènes pour Aioun, Ould Yenje, Bouhchiche, Cheguar, Koubenni, Maghama, R'Kiz, Tamchekett, Moudjeria, Termesse, Kankossa, Guerou, Aleg, Twil, Tékane, Lexeiba, Ghabou et Male. Par ailleurs, les travaux de 5 forages à Bougadoum sont achevés dans le cadre du renforcement de la production actuelle de la ville de Kiffa. En plus, de la mise en service d'une unité de dessalement d'eau à Zoueratt d'une capacité de 1.000 m³/j et d'une unité de traitement d'eau à Rosso d'une capacité 5.000 m³/j. De même, la réalisation de 10 forages au champ captant de Boulenoir à haut débit de 9.336 m³/j et l'extension en cours de l'usine de dessalement de l'eau de mer à Nouadhibou.



Assurer l'accès à l'eau pour tous les citoyens est un défi que nous comptons relever.

Cette année connaîtra : (i) l'installation d'une unité de traitement de capacité de 200 m³/h à Kaédi ; (ii) la création de plus de 250 points d'eau ; et (iii) la garantie de la continuité du service à l'échelle nationale, en renforçant et équipant plus de 700 points d'eau et installations de pompage existantes en milieu rural et urbain.

En matière de distribution, (i) la pose d'un linéaire de 1.150 km de conduites est achevée, dont 750 km dans la ville de Nouakchott, dans le but d'étendre les réseaux de distribution et d'adduction ; (ii) la réalisation de 71 nouvelles AEP et la réhabilitation de 41 AEP existantes au profit de 112 localités réparties sur 12 Wilaya; et (iii) l'alimentation de 6 localités du Hodh El Chargui est achevée, comprenant la ville de Walata. De même que l'extension et le renforcement des réseaux de distribution d'Atar, Kiffa, Tintane, Guerou, Sélibaby, Bassiknou, Adel Bagrou, Beribave et Maghtaa Lahjar.

Cette année connaîtra : (i) le lancement du projet d'alimentation de la ville de Kiffa et des localités situées sur le tracé de la conduite principale à partir du fleuve; (ii) la poursuite des travaux de renforcement de l'AEP de la ville de Nouadhibou à partir de la nappe de Boulenoir ; (iii) l'achèvement des travaux de maintenance des installations de l'Aftout Essahili, (iv) le démarrage des travaux de construction de trois réservoirs de sécurité de capacité 5.000 m³ chacun à Nouakchott, (v) le démarrage des travaux relatifs à la sécurisation de l'approvisionnement de la ville de Nouakchott à partir d'Idini pour une capacité de 100.000 m³/j ; et (vi) la réalisation et la réhabilitation de plus de 200 AEP bénéficiant à 228 localités réparties dans les Wilaya.

En matière d'exploitation et de valorisation des eaux de surface, la réalisation d'un barrage au Hodh El Charghi et de 4 bassins de

réention dans les Wilaya du Hodh El Gharbi, de l'Assaba, de l'Inchiri et du Tiris Zemmour et de 19 ouvrages de retenues d'eau dans les deux Hodh est en cours. L'étude de faisabilité du projet d'alimentation de 156 localités entre Boghé et El Ghairé à partir du fleuve, est achevée.

Cette année connaîtra : (i) l'achèvement des travaux dans 3 barrages et 12 bassins de réention au niveau des Wilayas du Hodh Echargui ,Hodh El Garbi, Assaba, Brakna et Guidimakha ; (ii) le démarrage des travaux dans 41 barrages et retenues d'eau dans les deux Hodhs, Assaba, Gorgol, Brakna, Adrar, Tagant, Guidimakha et Inchiri ; et (iii) la réhabilitation et la mise à niveau du barrage de Foug Legleita et le suivi du comportement du barrage d'Oued Seguellil.



L'assainissement demeure au centre des priorités du Gouvernement tant en milieu urbain que rural.

Concernant l'assainissement urbain, les réalisations suivantes ont eue lieu : (i) les schémas directeurs d'assainissement inclusif dans les villes de Néma, Aioun, Kiffa, Kaédi et Rosso ; (ii) la réhabilitation et l'extension d'un linéaire de 63 km des réseaux pluviaux à Rosso et à Nouakchott; (iii) la réhabilitation des tronçons du réseau d'assainissement des eaux usées dans différentes zones du centre-ville de Nouakchott ; (iv) les travaux des digues de protection ainsi que ceux des stations de pompage dans les Moughataa de Sebkhia et El Mina ; (v) et le curage, le nettoyage et la réhabilitation des réseaux d'assainissement dans les villes de Kaédi, d'Aleg et d'Akjoujt.

Cette année connaîtra : (i) le lancement du projet de l'assainissement de la ville de Nouakchott et la finalisation des études d'assainissement de Rosso et Kaédi ; (ii) la réhabilitation de la station d'épuration du réseau des eaux usées de Nouakchott et l'extension de ses réseaux d'assainissement pluvial et collectif ; et (iii) l'achèvement des réseaux d'assainissement pluvial de la ville d'Atar et de Sélibaby ; (iv) Guerouet l'acquisition d'importants lots de matériel et d'équipements.

Concernant l'assainissement rural, d'importants efforts ont été déployés pour améliorer l'assainissement individuel en milieu rural et semi-urbain au profit des ménages en milieu rural et dans les lieux publics tels que les écoles, les centres de santé et les marchés. Ces activités seront poursuivies en 2024.

Elargir l'accès des citoyens à un assainissement adapté à leurs besoins est un chantier qui continue.



CONSTRUIRE ET SECURISER DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT FIABLES

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Le secteur des transports requiert une attention particulière, tant au niveau des nouvelles constructions qu'au niveau de l'entretien et de la maintenance, compte tenu des ressources considérables allouées.

Au niveau du réseau routier national, les principales activités réalisées au titre de l'année écoulée ont porté sur : (i) l'achèvement des travaux des axes Benichab-Route Nouakchott-Nouadhibou et Boutilimit-Aleg ; (ii) la poursuite des travaux des axes Amourj-AdelBagrou ; Tidjikja-Boumdeid-Kankossa-Sélibaby-Ghabou ; Keur Macène-Ndiago ; Nebaghiya-Route de l'Espoir ; Boghé-Kaédi, Aleg-Maghta Lahjar ; Diouck-Kiffa ; Tintane-Aioun ; Aweinat Zbil-Timbedra-Néma ; et (iii) le lancement des travaux des axes Achemime-N'beiket Lahwach ; Atar-Chinguity et Sawata-Mounguel-Barkéol. Les études sont finalisées pour les routes de R'Kiz-Route de Rosso-Boghé et Tintane-Ain Farba-Twil.

En termes de ponts et de voiries, le programme exécuté comprend: (i) l'achèvement des travaux des gros œuvres du pont de Bamako, la poursuite des travaux de construction des ponts de Madrid, de Hay Saken et de Rosso; (ii) l'achèvement des travaux de construction de 121 Km de voirie dans les villes de : Nouakchott (47 km), Aioun, Kiffa, Aleg, Rosso, Atar, Tijikja, Sélibaby et Zouerate; (iii) la poursuite de la construction de 109 km de voiries dans les villes de : Nouakchott (70 km), Nouadhibou et Magtaa Lahjar. Cette année, 33 kilomètres de voiries seront construits dans les villes de Kiffa, Aioun, Selibaby, Bassiknou et Adel Bagrou.

Sur le plan de la mobilité urbaine à Nouakchott, l'acquisition de 112 bus de transport public et la construction et l'aménagement des couloirs dans de grands axes, réservés aux bus, permettront d'améliorer la mobilité urbaine à Nouakchott.

En termes d'entretien routier, l'entretien du réseau routier national et urbain a été fait suivant les contrats programmes.

Concernant les aéroports, les textes révisant le programme national de sûreté de l'aviation civile et le programme national de facilitation du transport aérien ont été adoptés et les travaux de construction de la piste de l'aéroport de Lemgheity et de

réhabilitation de la piste et du tarmac de l'aéroport de Nouadhibou ont été lancés. Cette année connaîtra l'ouverture de nouveaux aéroports nationaux à des lignes domestiques, après l'ouverture de celui de Néma et le début de l'harmonisation de la flotte de la Mauritanian Airlines.



PROFITER DU NUMERIQUE POUR DEVELOPPER LA CREATIVITE ET L'INNOVATION ECONOMIQUE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Conscient des enjeux de l'avenir, SEM le Président de la République accorde une importance capitale au numérique, à la recherche scientifique et à l'innovation. C'est dans ce cadre que plusieurs réformes et chantiers ont été lancés.

En matière de réformes, on peut citer la création d'une Agence du Numérique de l'Etat, l'activation du haut conseil de la recherche et de l'innovation. Les missions de régulation et de protection des données à caractère personnel seront renforcées.

Dans le domaine des infrastructures et afin d'accélérer la couverture par les réseaux internet de haut débit, les extensions nécessaires du backbone national et les travaux de mise en place d'une deuxième connexion sous-marine à Nouadhibou seront lancés. Cette année connaîtra aussi la finalisation de la construction du Datacenter Tier 3, la mise en place d'un Cloud national au sein de ce Datacenter ; la mise en place d'un 2ème point d'échange internet ; et la construction d'un centre pour les nouvelles technologies à Rosso.

Au niveau de l'e-Business et de l'innovation, il sera procédé à la mise en place d'un « Fonds d'innovation », l'élaboration d'une stratégie nationale du paiement digital et la mise en œuvre de la loi Startup ACT pour la création et la promotion de Startups basées sur la créativité, l'innovation et l'utilisation des nouvelles technologies.

Dans le domaine de la recherche scientifique, l'action du Gouvernement a permis : (i) la structuration de la recherche scientifique ; (ii) l'acquisition d'équipements de recherche mutualisables ; (iii) l'octroi de 29 bourses doctorales ; (iv) le financement de 52 mobilités des chercheurs ; (v) plusieurs abonnements aux plateformes numériques au profit des chercheurs.

Améliorer la gouvernance de l'éducation et valoriser la profession de l'enseignant est un engagement que nous comptons respecter.



VALORISER ET DEVELOPPER NOTRE CAPITAL HUMAIN AVEC UNE BONNE ECOLE PUBLIQUE POUR TOUS

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

La valorisation et le développement du Capital humain, revêt une importance primordiale pour SEM le Président de République. C'est dans ce cadre que l'instauration de l'Ecole républicaine, le développement et la promotion de la formation technique et professionnelle, la diversification de l'offre d'enseignement supérieur, la généralisation de l'accès aux services de santé et la promotion de la jeunesse sont au centre de l'action du Gouvernement.

La deuxième année de la réforme de l'éducation se déroule dans de bonnes conditions en termes de gouvernance, d'accès, d'encadrement, de qualité, d'infrastructures et d'accompagnement.

Le préscolaire s'est largement développé l'année écoulée par : (i) le lancement de l'année préparatoire dans 154 écoles primaires et 150 Mahadra pilotes ; (ii) l'ouverture à Nouakchott de 6 jardins d'enfants publics avec double capacités d'accueil ; (iii) la fourniture d'équipements préscolaires au profit de 395 sections ; (iv) la prise en charge des frais de scolarisation de plus de 12.000 enfants issus de familles défavorisées ; et (v) l'élaboration du guide de la monitrice et l'unification du programme d'enseignement préscolaire. L'année préscolaire a été clôturée avec l'inscription de 45.696 enfants, soit un taux de 46% contre 9% en 2019.

Au cours de cette année d'importantes mesures et réformes seront prises pour assurer le développement intégré des jeunes enfants et la protection de leurs droits par : i) la mise en œuvre du plan stratégique de développement du préscolaire ; ii) la redynamisation du programme national de nutrition communautaire ; et iii) la mise en œuvre du plan d'action national de lutte contre le phénomène des enfants sans soutien familial.

S'agissant de l'enseignement originel, 412 Mahadra ont bénéficié de dotations mensuelles et 3.300 Imam et Mahadra ont reçu des soutiens alimentaires. Les programmes enseignés dans les 380 Mahadra subventionnées, sont suivis et leurs Cheikh sont tenus d'élaborer des rapports trimestriels sur la situation de leurs

étudiants, tant nationaux qu'étrangers. Le suivi des Mahadra se poursuivra par l'établissement d'une cartographie numérisée et l'attribution de numéros d'identification des étudiants. Aussi, la synergie entre cet enseignement et celui public sera observée.

En ce qui concerne l'enseignement primaire et secondaire, les efforts se poursuivent sous différentes formes, visant l'amélioration de la gouvernance, la revalorisation de la profession de l'enseignant et le renforcement de ses capacités, le développement des infrastructures et la fourniture des équipements scolaires, l'amélioration de la qualité de l'éducation et la satisfaction des besoins alimentaires des élèves. Au cours de l'année écoulée, les principales réalisations se présentent comme suit :

Au niveau de l'amélioration de la gouvernance, plusieurs textes d'application de la loi d'orientation ont été finalisés et adoptés tels que : la création d'un Institut National pour la Promotion et l'Enseignement des Langues Nationales, l'élaboration du schéma expérimental de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif, la création de la commission nationale des curricula, le développement du système d'information et l'intégration des données issues des établissements d'enseignement privé et la mise en place d'une application offrant aux enseignants un lien direct avec l'administration éducative.

La revalorisation de la profession de l'enseignant et le renforcement de ses capacités ont été entamés avec la réécriture des programmes des écoles normales d'instituteurs. Sur le plan opérationnel, il s'agit de : (i) la poursuite de la réforme de la formation initiale des enseignants du fondamental ; (ii) l'audit des ressources humaines et leur redéploiement ; et (iii) le recrutement de plus de 1.100 enseignants.

Concernant les infrastructures et équipements, le fonds spécial de la construction, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures scolaires, créé l'année dernière pour accompagner la réforme, a permis de construire 1.350 salles de classe, correspondant à 400 écoles. L'augmentation du nombre de tables-bancs de 58.500 portant le nombre total à 210.000 depuis 2019.

Cette année connaîtra l'achèvement de la construction de 1.200 salles de classe et le lancement des travaux de construction de 2.145 salles supplémentaires ; de même que la mise en place d'ateliers de maintenance du patrimoine scolaire au niveau régional.

Investir dans l'infrastructure scolaire et rehausser le niveau de l'éducation est un enjeu stratégique.



L'amélioration de la qualité de l'éducation est un objectif principal de l'Ecole républicaine. Dans ce cadre, les programmes des quatre premières années de l'enseignement fondamental et de tous les niveaux de l'enseignement secondaire ont été révisés. Aussi les actions suivantes ont été menées : (i) l'organisation précoce des cours de soutien au profit des élèves des Wilaya ayant obtenu les taux de réussite les plus bas ; (ii) le suivi rapproché du milieu scolaire par les autorités administratives, les élus et les associations des parents d'élèves ; (iii) la mise à disposition de 1,2 million de manuels scolaires et la distribution de 2.700 tablettes aux professeurs des disciplines de base contenant les programmes, les manuels scolaires et les cours préparés; et (iv) la production de plusieurs programmes visant l'amélioration de la qualité, comme, la dispensation de 18.000 cours au profit des classes d'examens du fondamental, du collège et du lycée, l'accès aux établissements d'excellence à certains enfants de familles défavorisées et le programme de la télévision scolaire. Le renforcement du programme qui vise à découvrir les talents, et à les développer à travers les compétitions nationales, régionales et internationales.

Ces actions cumulées ont permis l'amélioration des indicateurs de l'enseignement. C'est ainsi qu'en termes de qualité, le taux d'achèvement du primaire a atteint 88% contre 80% en 2019 ; le taux de réussite au brevet 38% contre 32% en 2019 ; le taux de réussite au BAC 28% contre 17% en 2019. En termes d'accès, le taux brut de scolarisation du premier cycle et du deuxième cycle du secondaire est passé de 2019 à 2023 respectivement de 40% à 51% et de 31% à 39%.

Le programme des cantines scolaires se poursuit et s'élargi au profit de plus de 210.000 rationnaires au niveau de 1.200 écoles dans toutes les Wilaya, afin de contribuer à combler les besoins alimentaires des élèves et encourager les familles défavorisées à maintenir leurs enfants à l'école.



UN CAPITAL HUMAIN VALORISE C'EST AUSSI UNE FORMATION SUPERIEURE ET POFSSIONNELLE ADÉQUATE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Dans le domaine de l'Enseignement technique et professionnel, les efforts consentis ont permis : (i) le recrutement de 143 formateurs dans les spécialités professionnelles; (ii) la diversification de l'offre

de formation qualifiante ; (iii) la formation de 11.000 jeunes en formation diplômante ; (iv) la formation qualifiante et continue de plus de 8.400 enseignants; (v) l'élaboration de 32 programmes de formation et guides d'accompagnement ; et (vi) l'acquisition de 14 lots d'équipements au profit de 6 établissements de formation.

Cette année le Gouvernement continuera à développer la formation et l'amélioration de l'employabilité des jeunes à travers : (i) la finalisation de la loi sur stratégie de la formation technique et ses textes d'application; (ii) l'accueil de plus de 7.200 élèves dans la formation diplômante dans différents niveaux; (iii) la formation d'environ 6.000 jeunes dans les formations qualifiantes ; (iv) l'élaboration des contenus de formation et implantation des curricula; (v) le recrutement de 160 formateurs; (vi) l'organisation de la foire nationale des métiers et de la formation professionnelle et ; (vii) la mise en place des unités mobiles de valorisation des métiers et de la formation.

Sur le plan des infrastructures, les efforts consentis ont permis la réhabilitation des écoles d'enseignement technique et de formation professionnelle de Rosso et d'Atar ; et la création de trois centres de développement des compétences pour les secteurs des bâtiments et travaux publics, de l'industrie et des services. Cette année connaîtra le lancement de la construction de l'école d'enseignement technique et de formation professionnelle de Nouadhibou.



Dans le domaine de l'enseignement supérieur, plusieurs activités ont été réalisées durant l'année écoulée, dont la valorisation du statut particulier des enseignants technologues et des enseignants chercheurs universitaires et hospitalo-universitaires, et la réorganisation de l'école des hautes études de commerce, devenue Nouakchott Business School.

En termes d'accompagnement de l'évolution de l'enseignement supérieur: (i) l'ouverture de deux nouveaux parcours de formation et la création d'une filière de formation en « Communication et Multimédia » ; (ii) l'attribution de plus de 8.600 bourses au niveau national et de plus de 1.400 à l'étranger ;et (iii) l'amélioration des conditions de restauration et de suivi sanitaire au niveau du campus universitaire, qui accueille 2.500 étudiants résidents dont 500 filles. Sur le plan des infrastructures universitaires, les travaux du nouveau complexe universitaire sont achevés, augmentant la capacité de l'université de 11.000 places supplémentaires. L'année en cours connaîtra la poursuite des travaux de construction des bâtiments de

l'institut de l'énergie du pétrole et du gaz, de Nouakchott business school et de l'institut supérieur du numérique, ainsi que ceux des extensions de l'institut supérieur de l'enseignement technologique de Rosso, de l'institut supérieur de comptabilité et d'administration des entreprises et de l'institut supérieur professionnel.



DEVELOPPER UN SYSTEME DE SANTE ACCESSIBLE ET PERFORMANT

Elargir l'offre de santé et rendre ses services accessibles aux plus démunis : un droit citoyen et un devoir d'équité.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Sur le plan du secteur de la santé, l'objectif premier visé par SEM le Président de la République est de mettre en place un système de santé moderne, performant et accessible à l'ensemble de la population notamment les plus défavorisées. Cela s'est traduit par des investissements dans l'extension de l'offre des services de santé, l'accès aux médicaments de qualité, le renforcement des capacités des personnels médical et paramédical et l'amélioration de leurs conditions de travail, en plus de la mise en place d'une couverture maladie universelle pour les secteurs formel et informel.

Pour une meilleure maîtrise de la gouvernance du secteur, la politique nationale pharmaceutique et le texte fixant les conditions d'exercice de la télémédecine et les domaines de son application ont été adoptés. Le document de politique et stratégies nationales relatives à la qualité des soins, le cahier de charge pour les normes des structures de santé publique et privée, la stratégie nationale de financement de la santé intégrant le plan d'action de repositionnement des soins de santé primaire 2024-2025. Par ailleurs, la politique hospitalière, la carte sanitaire et la stratégie de numérisation et d'interopérabilité sont en cours d'actualisation et de validation.

L'opérationnalisation du service d'aide médicale d'urgence (SAMU), qui vient de bénéficier de 5 bases opérationnelles construites et équipées dans les trois wilayas de Nouakchott. Ces activités seront étendues à l'intérieur du pays.

La mise en place des infrastructures sanitaires et plateaux techniques s'est poursuivie avec l'achèvement de la construction et l'équipement du nouveau centre hospitalier d'Atar. L'hôpital de Sélibaby est en phase d'équipement, ainsi que l'extension du centre hospitalier national de Nouakchott. Le lancement récemment de la construction des hôpitaux d'Aioun, d'Aleg et Tijikja pour 86 lits chacun et 20 centres et 28 postes de santé dans toutes les Wilaya

des deux Hodh, Assaba, Gorgol, Brakna, Trarza, Tagant et du Guidimagha se poursuivront cette année.

Les dotations en équipements, de maternité, d'imagerie, de laboratoire et de banque de sang sont en cours d'acquisition au profit de 357 formations sanitaires dans les Wilaya des deux Hodh, du Gorgol, du Tagant et du Guidimagha et le centre hospitalier Mère et Enfant. La stratégie de maintenance des équipements de santé sera finalisée cette année.



La disponibilité et l'accès à des médicaments de qualité constituent une priorité qui connaît des avancées importantes, notamment par la mise en place du système « Mouyessar ». La révision de la liste des médicaments essentiels et de la liste des prix avec obligation de mentionner les prix et de produire des factures aux clients est désormais en vigueur. Une vaste campagne de lutte contre les médicaments illicites a été entreprise, avec la mise en place d'une surveillance accrue au niveau des points d'entrée et des marchés hebdomadaires.

Engager une jeunesse citoyenne au service de la cohésion nationale et de la paix sociale.

En termes de ressources humaines, plus de 2.800 unités toutes catégories confondues ont été recrutées, permettant l'atteinte d'un ratio de 23 professionnels de santé pour 10.000 habitants.

La couverture maladie universelle reste une priorité absolue. C'est ainsi qu'en plus des assurés de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), la Caisse Nationale de Solidarité en Santé (CNASS) pour sa première année a assuré 43.200 personnes à Nouakchott et au Brakna. Dès cette année, ses interventions seront étendues cette année aux autres wilayas.

En perspective de la séparation de l'exercice médical dans le public et le privé, un cahier de charges définissant les normes des structures de santé publique et privée a été finalisé.



ENCOURAGER L'EPANOUISSEMENT ET L'ACCOMPLISSEMENT DE NOTRE JEUNESSE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

L'engagement citoyen de la jeunesse est déterminant dans l'œuvre de construction nationale. Dans ce cadre, et conformément aux engagements de SEM le Président de la République, les efforts ont

été orientés, en plus de la politique d'emploi, vers la mise en œuvre de la stratégie nationale de la jeunesse et la revitalisation des associations de jeunes dans toutes les Moughataa du pays.

L'organisation des forums de Nouakchott pour la culture, la jeunesse et le sport a revêtu une importance majeure, tant pour les activités culturelles que sportives. Cet événement a également servi de plateforme propice aux rencontres et aux concertations avec la jeunesse. Par ailleurs, l'élaboration et l'adoption prochaine de la loi régissant le volontariat ouvrira la voie à la création d'un environnement juridique propice pour renforcer l'engagement des jeunes, développer leurs capacités au profit du développement national.

Les efforts soutenus et les mesures prises pour développer le sport national ont abouti à la participation de notre équipe nationale, pour la troisième fois consécutive, aux phases finales de la Coupe d'Afrique des Nations. Je profite de cette heureuse occasion pour féliciter l'équipe nationale et son encadrement pour les avancées continues vers le développement de ce sport unificateur.

Sur le plan opérationnel, on note : (i) l'acquisition et la pose de pelouses dans 6 stades à Kiffa, Rosso, Boghé, Sélibaby, Ksar et Riyadh ; (ii) la construction d'un siège pour la chaîne Al Riyadiya et d'un centre médical sportif ; (iii) la rénovation du siège de la Fédération de Football de la RIM et l'extension de son académie ; (iv) la construction d'un mini-complexe omnisports au Stade olympique de Nouakchott ; et (v) la promotion des talents à travers l'organisation du tournoi des quartiers et le soutien continu aux fédérations, académies et centres de formation. Cette année connaîtra la fin des travaux dans les stade Dar Naim et Teyarett qui ont été lancés récemment.



RENFORCER LA CULTURE CITOYENNE ET FAIRE PARTICIPER NOTRE PATRIMOINE AU DEVELOPPEMENT

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Engagé pour bâtir une société fière de sa diversité et réconciliée avec elle-même et convaincu de la force et de l'importance du renforcement de la citoyenneté et du sentiment d'appartenance nationale, SEM le Président de la République disait à Oudane que «Le moment est venu de purifier notre patrimoine culturel des vestiges de cette injustice odieuse et de se débarrasser de ces

préjugés et stéréotypes qui contredisent la vérité, heurtent les règles de la charia et de la loi, affaiblissent la cohésion sociale et l'unité nationale et entravent le développement de mentalités conformes aux concepts d'État, de droit et de citoyenneté ». C'est dans ce cadre que le Plan INSAF de SEM le Président de la République sur l'équité, la citoyenneté et la cohésion sociale, a été lancé en 2022 faisant suite au discours de Ouadane et actualisé par le discours de Djéol.

SEM le Président de la République disait en substance que parmi les facteurs qui contribuent le plus à la résilience des peuples et des nations figurent, en bonne place, leur fierté de leur histoire et de leurs patrimoines culturels, à travers leurs valeurs. C'est pour cela que la préservation et la promotion de notre riche diversité culturelle est devenue une composante essentielle dans nos stratégies de développement.

Considérant le patrimoine culturel comme levier de développement et source d'épanouissement pour chaque citoyen, le Gouvernement a entrepris diverses réformes visant à valoriser et exploiter ce patrimoine, afin de consolider notre identité nationale dans toute sa diversité. L'année écoulée a été marquée par la célébration des activités de Nouakchott, capitale de la culture dans le monde islamique. Plusieurs colloques et événements culturels ont contribué à cette célébration, culminant avec l'inscription de la Mahadra sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO.

La première édition du festival culturel de Djewel a été organisée, ainsi que deux éditions du festival des cités du patrimoine à Tichitt et à Oualata. Ces événements ont été accompagnés d'une composante de développement d'environ 900 millions MRU, alloués aux divers projets de développement dans les trois villes.

En outre, le développement des arts a été au cœur des stratégies culturelles du Gouvernement, à travers, l'organisation de la première édition du prix de SEM le Président de la République pour les beaux-arts, et l'adoption d'un décret portant statut des professionnels de l'art, visant à améliorer les conditions des artistes et de renforcer leur contribution au développement.

Réduire les inégalités, limiter les vulnérabilités et prendre en charge les droits des catégories les plus fragiles de notre population est une action qui sera continuée et renforcée.



CONSOLIDER LES ACQUIS POUR REDUIRE LES VULNERABILITES

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Durant l'année écoulée, la promotion des droits catégoriels a été poursuivie et améliorée de manière significative, à travers la mise en œuvre de plusieurs activités de protection sociale et d'offres de services sociaux et d'autonomisation. Aussi, la Stratégie Nationale de Protection Sociale a été finalisée et les locaux de l'école nationale pour l'action sociale achevés.

Dans le domaine de l'assistance sociale aux groupes vulnérables, des actions importantes ont été réalisées : (i) la prise en charge totale des frais de soins au profit de plus de 260 malades indigents évacués à l'étranger ; et de 3.100 autres dans les hôpitaux nationaux ; (ii) la prise en charge des frais de séances de dialyse au profit de 930 malades indigents s'est poursuivie, avec des transferts monétaires mensuels et réguliers ; et l'assistance sociale à 5.340 malades chroniques par des transferts monétaires mensuels.

La mise sur pied en cours d'un mécanisme administratif pour : (i) fournir des médicaments subventionnés aux dialysés et autres malades chroniques ; (ii) l'assistance sociale au profit de 1.100 personnes âgées et malades chroniques ou handicapés dans les Wilaya du Gorgol, de l'Assaba, du Trarza, de l'Adrar, du Tagant et du Guidimagha. Ces actions et programmes se poursuivront cette année par la mise en œuvre des programmes d'assistance, de protection et de solidarité sociale en faveurs des groupes sociaux les plus vulnérables.

La promotion et la protection des droits des personnes en situation de handicap a été marquée par des réalisations notoires, à savoir : (i) le soutien à près de 1.000 familles ayant en charge des enfants polyhandicapés avec des transferts monétaires mensuels et réguliers ; (ii) la distribution de cartes spéciales à 6.000 personnes handicapées, dont 2.566 bénéficient de l'assurance maladies; (iii) l'acquisition et la distribution de près de 2.000 aides techniques; (iv) l'assistance sociale au profit de 260 personnes handicapées dans l'incapacité de travailler ; (v) la prise en charge de la scolarisation de 730 enfants handicapés dans 9 unités spécialisées; et (vi) l'appui financier à la fédération mauritanienne des associations de personnes handicapées.

Cette année, les acquis enregistrés seront préservés et consolidés à

travers: la révision du cadre réglementaire ; l'extension de l'offre de l'éducation spécialisée au profit des enfants déficients visuels, auditifs et autistes ; et la mise en œuvre d'un programme de transferts monétaires réguliers.

Dans le domaine de la protection de l'enfance, un plan stratégique de développement de l'encadrement et de la protection de la petite enfance élaboré et continue d'être mis en œuvre, notamment par : l'organisation de quinze tables régionales de protection de l'enfance ; l'intégration des Systèmes Communaux de Protection de l'Enfance dans la planification communale ; l'accueil de plus de 1.800 enfants dont 881 enfants en rupture familiale parmi lesquels 575 ont déjà intégré l'école.

Dans le domaine de la famille, du genre et de la promotion féminine, plusieurs réalisations ont été enregistrées, notamment : (i) l'octroi de financements à l'insertion au profit de 100 filles sortants du Centre de Formation pour l'Autonomisation des Femmes; (ii) la mise en œuvre d'un projet d'exploitation de la saliculture à Nouadhibou au profit de 500 femmes ; (iii) la mise en place de 12 plateformes multisectorielles de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants et de 8 unités d'accueil et d'orientation des femmes et filles victimes de violences ; et (iv) la formation qualifiante au profit de 1.782 filles issues de la déperdition scolaire ou non scolarisées.

Par ailleurs, des actions d'envergure seront mises en œuvre, cette année, pour la promotion de la stabilité et du bien-être de la famille, la protection des droits familiaux et la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles. Ainsi, la caisse de la Navaqa et le programme axé sur le bien-être familial seront opérationnalisés. Les actions d'autonomisation économique des femmes et des filles se poursuivront, à travers les financements d'AGR et de micros projets et des formations qualifiantes.



RENFORCER LES FILETS DE SECURITE SOCIALE ET LA SOLIDARITE NATIONALE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Concernant l'action humanitaire et la solidarité nationale, un montant global de 4,7 milliards MRU a été dépensé en 2023 dans plusieurs programmes socioéconomiques. Les actions menées se sont concentrées sur l'amélioration des infrastructures de services pour les groupes vulnérables et défavorisés. Des projets ont été

Assister les populations en situation d'urgence climatique ou humanitaire est une valeur que nous maintenons.

Mettre en œuvre des programmes qui ciblent les fragilités économiques et sociales dans les zones les plus touchées par la précarité est une politique que nous adoptions.

lancés pour, approvisionner 117 villages en eau potable, l'électrification de 21 villages et doter 20.032 ménages pauvres en équipements de gaz domestique.

Le Gouvernement a tenu à être aux côtés des citoyens nécessiteux partout où ils se trouvent et ce à travers l'aide alimentaire et le soutien financier en faveur de 100.000 ménages. Dans ce cadre, plus de 98.000 ménages vulnérables ont bénéficié de cash transfert régulier pour un coût dépassant 850 millions MRU et de cash transferts occasionnels au profit de plus de 41.000 ménages pour un montant de 415 millions MRU.

En matière d'appui, à la résilience des groupes vulnérables et à la durabilité de leurs activités productives, 475 retenues d'eau ont été construites dans 12 Wilaya agricoles, 1.614 projets générateurs de revenus ont été financés et 190 projets de développement ont été réalisés, comprenant la mise en clôture des périmètres agricoles, l'aménagement et la réhabilitation des infrastructures agro-hydrauliques et les réseaux d'adduction d'eau potable.

Au titre de cette année, les actions permettront de : (i) mettre en œuvre 1.100 projets générateurs de revenus et de fournir à 600 petits entrepreneurs des équipements techniques pour développer leurs activités ; (ii) mettre à disposition des intrants et micronutriments requis pour le traitement de la malnutrition pour environ 30.000 enfants âgés de moins de 5 ans ; (iii) lancer une opération d'acquisition et de distribution de kits gaz butane au profit de plus 10.000 ménages pauvres dans les 12 Wilaya. En outre, il est prévu, aussi de réaliser des microprojets d'aménagement hydroagricole, comprenant l'approvisionnement en eau potable, la réhabilitation des barrages, des retenues d'eau et des seuils de ralentissement ainsi que la mise en clôture des périmètres agricoles. Il est également prévu le financement des activités génératrices de revenus comprenant des boutiques communautaires, des moulins à grains, des boucheries, des dépôts de gaz et des mini-laiteries.



ENTREPRENDRE DES PROGRAMMES SPECIFIQUES POUR RENFOCER LA RESILENCE DES POPULATIONS

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

L'assistance médicale s'est poursuivie sous forme d'aide et de gratuité des soins au profit des populations les plus vulnérables. C'est ainsi que plus de 102.000 femmes enceintes ont bénéficié du

programme de réduction du forfait obstétrical et environ 6.000 césariennes réalisées gratuitement. Près de 35.000 patients ont bénéficié de la gratuité des médicaments et de la prise en charge dans les réanimations et plus de 6.200 patients ont bénéficié du transport médical gratuit entre les établissements de santé.

La distribution du poisson s'est poursuivie sur l'ensemble du territoire, offrant le poisson à des prix abordables et subventionnés pour les populations les plus défavorisées. Il a été distribué près de 6.500 tonnes, à travers 470 points de distribution, répartis dans 36 centres. Pour l'extension du réseau de distribution, 12 nouveaux centres ont été ouverts dans 12 Moughataa non encore pourvues. Pour renforcer les capacités de stockage, trois nouvelles plateformes ont été construites à Zouerate, Atar et Akjoujt.

Dans le domaine de l'action humanitaire, une stratégie nationale de résilience et de l'action humanitaire a été finalisée et des pôles de développement intégré mis en œuvre dans les deux Hodh l'Assaba, le Gorgol, le Tagant et le Guidimagha. Il s'agit de : (i) Financement de dix Sept périmètres maraichers dans les Wilaya de deux Hodh, de l'Assaba, du Gorgol, du Tagant et du Guidimagha ; (ii) Acquisition de 240 charrues à traction animale ; (iii) Financement de 18.000 Mètres Linéaires (ML) des clôtures en grillage et accessoires pour la culture traditionnelle ; et (iv) Acquisition de 07 Moulins à grains.

En termes d'assistance d'urgence aux populations vulnérables, des distributions, de vivres, de kits de secours et des transferts monétaires ont eu lieu: (i) une distribution gratuite de 5.000 tonnes de produits alimentaires à plus 87.000 ménages à Nouakchott et à Nouadhibou ; (ii) une opération de cash transfert en faveur de près de 50.000 ménages dans les Wilaya du Hodh El Gharbi, de l'Assaba, du Gorgol, du Brakna, du Guidimagha et à Nouakchott pour un montant total distribué d'environ 600 millions MRU ; (iii) une assistance à plus de 5.600 ménages sinistrés victimes d'inondations avec 415 tonnes de produits alimentaires. Parmi ces ménages, plus de 1.100 ont bénéficié de Kits d'abris et de matériels d'hygiène, pour un montant total de plus de 32 millions MRU.



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

En matière de lutte contre la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans et chez les femmes enceintes et allaitantes, le Gouvernement a procédé cette année à l'ouverture de 300 centres

Assister les plus démunis dans le respect de leur dignité et leur octroyer l'appui nécessaire pour sortir de l'extrême pauvreté.

de nutrition au profit de 12.000 enfants de moins de cinq ans et femmes enceintes et allaitantes pour un coût global de plus de 30 millions MRU et à la mise en œuvre de programmes de microprojets et activités génératrices de revenus dans le domaine de la résilience communautaire.

Dans le cadre du renforcement de la résilience communautaire, le Gouvernement a exécuté cette année 669 projets au profit de 87.000 ménages dans le milieu rural et périurbain, dans toutes les Wilaya; l'appui continu au pouvoir d'achat des populations démunies : 69.896 tonnes toutes denrées confondues ont été mobilisées pour approvisionner les 1.754 boutiques ouvertes à Nouakchott et à l'intérieur du pays. Cet appui a permis la couverture des besoins de 131.550 ménages pour un coût global d'environ 1,5 milliard MRU ; l'opération Ramadan, qui rentre également dans ce cadre, a mobilisé plus de 7.300 tonnes de produits alimentaires toutes denrées confondues au profit de 84.000 ménages au niveau de Nouakchott et de l'ensemble des capitales régionales, pour un coût global de plus de 169 millions MRU.

En termes d'appui au stockage communautaire, le Gouvernement a exécuté cette année un programme de renforcement et de création de Stocks alimentaires villageois de sécurité (SAVS) dans les Wilaya du Hodh Echargui, du Tagant et de l'Adrar. Ce programme a permis l'approvisionnement de 194 SAVS pour une quantité globale de 1.270 tonnes de blé au profit de près de 13.000 ménages.

Dans le but de renforcer ses capacités de stockage afin d'assurer un approvisionnement régulier en produits alimentaires de première nécessité, le Gouvernement a lancé l'année écoulée un programme de construction de 33 magasins au niveau de toutes les Wilaya afin accroître les capacités de stockage d'environ 135.000 tonnes. Sur les 33 chantiers lancés, 8 magasins d'une capacité totale de 4.000 tonnes dans les villes d'Aleg, Lexeiba 1, Amourj, Sélibaby, Aouejft, Bir Mogrein, Rachid et El Ghoudia sont entièrement achevés.

En matière d'activités génératrices de revenus, un montant global de 375 millions MRU a permis de réaliser des actions de transfert monétaire au profit de 10.000 ménages et le financement de 3.000 activités, au profit des ménages ayant en leur sein une ou plusieurs personnes handicapées dans 9 Wilaya. De même l'exécution d'un programme d'autonomisation des femmes et des filles par le financement de 772 activités et 20 microprojets ainsi que la promotion de leur accès aux marchés et commandes publiques

pour un montant global de 47,7 millions MRU dans toutes les Wilaya du pays.



La wilaya du Hodh Echargui vient de connaître, une pluviométrie déficitaire, aggravée par de multiples feux de brousse, d'une part, et un afflux sans précédent de nouvelles populations, engendrant une pression supplémentaire sur les services sociaux et le reste des pâturages, d'autre part. Pour venir en aide aux populations dans cette Wilaya, le Gouvernement, sur instruction de SEM le Président de la République, a mis en place un Programme spécial destiné à soutenir ces populations tout au long de la période de soudure qui s'annonce.

Ce programme d'un coût d'un milliard MRU, se traduira, notamment, par : (i) la fourniture d'aliment pour bétail ; (ii) la fourniture d'eau potable à plusieurs localités et le creusement et l'équipement de plusieurs dizaines de forages pastoraux ; (iii) la construction de plusieurs barrages et retenues d'eaux ; (iv) la construction et l'équipement de plusieurs salles de classe et de postes de santé ; (v) et la subvention des denrées de première nécessité.



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Ce bilan important et varié touchant tous les domaines vitaux de la vie des populations, réalisé sous la conduite et la supervision rapprochée de Son Excellence Monsieur le Président de la République Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani, dans un contexte international et régional peufavorables, honore le Gouvernement dans son ensemble.

En effet, les secteurs de la sécurité, des finances, de la santé, du numérique, du commerce, de l'urbanisme, de l'audiovisuel, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, ont tous fait l'objet de réformes cette année.

Des projets structurants ont été réalisés ou sont en voie de l'être, dans des domaines aussi divers que la santé, le numérique, l'énergie, les pêches, l'agriculture, les bâtiments publics et l'habitat, les transports, l'hydraulique et la sécurité alimentaire.

Sur le plan social, les progrès réalisés les quatre années écoulées ont été consolidés et seront maintenus et généralisés à tous les groupes

défavorisés et vulnérables. Le plan d'action de l'instauration de l'Ecole républicaine sera finalisé et la couverture sanitaire connaîtra une avancée remarquable dans le pays.

Je ne saurais terminer cette présentation sans remercier vivement tous nos partenaires techniques et financiers, ainsi que les pays frères et amis, pour leur appui et l'accompagnement constants. Nous leur exprimons ici au nom du Gouvernement et au peuple mauritaniens toute notre reconnaissance.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Telles sont, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, les grandes lignes du bilan de l'action du Gouvernement pour l'année 2023 et les perspectives pour l'année 2024, en exécution de la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement.

"وَقُلْ اَعْمَلُوا فَسَيَرَى اللّٰهُ عَمَلَكُمْ وَرَسُولُهُ وَالْمُؤْمِنُونَ".
صدق الله العظيم.